

22-A-0465

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS AUX VICE-PRÉSIDENTS ET
CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS DÉLÉGUÉS (DÉCEMBRE 2022)**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 21 A 0431 du 20 décembre 2021 portant délégation de fonctions aux membres du l'exécutif ;

Vu l'arrêté en vigueur portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour les délégations de fonctions en vigueur du fait des élections intervenues le 16 décembre 2022.

ARRÊTE

Article 1. L'arrêté n°21 A 0431 du 20 décembre 2021 est abrogé.

Article 2. Les fonctions reprises ci-après sont respectivement déléguées à Mmes et MM. les Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués :

22-A-0465

Arrêté
Du Président



VICE-PRESIDENT	FONCTIONS DELEGUEES
1er VICE-PRESIDENT Alain BERNARD	<p style="text-align: center;">Vie institutionnelle - Finances – Communication</p> <p>Cette délégation comprend notamment : Budget, gestion de la dette, contractualisation (Contrat de plan État-Région, programmes opérationnels), Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), fonds européens, Commission intercommunale des impôts directs (CIID)</p>
2ème VICE-PRESIDENTE Martine AUBRY	<p style="text-align: center;">Attractivité et Rayonnement de la Métropole : Relations internationales et européennes - Eurométropole</p> <p>Cette délégation comprend notamment : Relations internationales, affaires européennes</p>
3ème VICE-PRESIDENT Bernard GERARD	<p style="text-align: center;">Voiries – qualité des Espaces publics</p> <p>Cette délégation comprend aussi : Cavités souterraines, signalisation, enfouissement des réseaux, Police du stationnement et de la circulation hors agglomération</p>
4ème VICE-PRESIDENT Gérard CAUDRON	<p style="text-align: center;">Aménagement (hors parc d'activité) et ville renouvelée (hors géographie prioritaire)</p>
5ème VICE-PRESIDENT Sébastien LEPRETRE	<p style="text-align: center;">Mobilités, transports publics</p> <p>Cette délégation comprend notamment : Schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT), transport de marchandises, sécurité et contrôle d'accès, aménagement et gouvernance des gares, modes doux, stationnement, Plan de déplacement urbains, accessibilité PMR, Ecobonus mobilité, ZFE, électromobilité, canal Seine-Nord, navette fluviales</p>
6ème VICE-PRESIDENTE Audrey LINKENHELD	<p style="text-align: center;">Climat, Transition Écologique et Énergie</p> <p>Cette délégation comprend notamment : Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), maîtrise de la demande électrique, réseaux d'énergie, charte de végétalisation, santé environnementale (lutte contre les pollutions), Bureau des temps</p>
7ème VICE-PRESIDENT Dominique BAERT	<p style="text-align: center;">Politique de la ville (Géographie prioritaire ANRU), Cohésion sociale et solidarités</p> <p>Cette délégation comprend notamment : Programme métropolitain de requalification des quartiers anciens dégradés (PMRQAD), Nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU), contrat de ville</p>

22-A-0465

Arrêté
Du Président



VICE-PRESIDENT	FONCTIONS DELEGUEES
8ème VICE-PRESIDENT Francis VERCAMER	Aménagement du territoire - Stratégie d'urbanisme Cette délégation comprend notamment : Le PLUi, Le RLPi, Service instructeur métropolitain, Lien avec le SCOT, ADULM
9ème VICE-PRESIDENT Bernard HAESEBROECK	Économie - Recherche - Enseignement supérieur - Numérique Cette délégation comprend notamment : Gouvernance économique, rebond industriel, aides économiques, commerce, artisanat et économie de proximité, Plan de relance, Économie sociale et solidaire, Filières d'excellence, Capitale mondiale du design
10ème VICE-PRESIDENTE Anne VOITURIEZ	Logement et Habitat Cette délégation comprend notamment : Programme local de l'Habitat (PLH), hébergement d'urgence, production et réhabilitation de logements, Lille Métropole Habitat (LMH)
11ème VICE-PRESIDENT Régis CAUCHE	Propreté de l'espace public – Prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets Cette délégation comprend notamment : Économie circulaire, Centre de valorisation organique (CVO), Centre de valorisation énergétique (CVE), schéma directeur des déchets ménagers, propreté de l'espace public, prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets
12ème VICE-PRESIDENTE Hélène MOENECLAEY	Gouvernance, territoires et métropole citoyenne Cette délégation comprend notamment : Conférence métropolitaine des Maires, contrats de projets, coopérations inter-territoriales et transfrontalières, Schéma de coopération transfrontalière, conseil de développement, plateforme métropolitaine de services, antenne territoriale décentralisée, mutualisation
13ème VICE-PRESIDENT Alain BEZIRARD	Politique de l'Eau et de l'assainissement Cette délégation comprend aussi : Veille sanitaire et écologique, police de l'assainissement, veille hydrologique et météorologique, stations d'épuration, défense extérieure contre l'incendie

22-A-0465

**Arrêté
Du Président**



VICE-PRESIDENT	FONCTIONS DELEGUEES
14ème VICE-PRESIDENT Jean-François LEGRAND	<p style="text-align: center;">Agriculture et espaces naturels</p> <p>Cette délégation comprend notamment : Stratégie alimentaire, Ruralité, Circuits courts, bio, voies d'eau, trame verte et bleue, Espaces naturels métropolitains (ENM), cours d'eau domaniaux, relation avec le monde agricole, métropole nourricière</p>
15ème VICE-PRESIDENTE Doriane BECUE	<p style="text-align: center;">Emploi, insertion et lutte contre la pauvreté</p>
16ème VICE-PRESIDENT Eric SKYRONKA	<p style="text-align: center;">Sports</p> <p>Cette délégation comprend aussi : Grands événements et équipements sportifs, JO Paris 2024, filières sports</p>
17ème VICE-PRESIDENT Michel DELEPAUL	<p style="text-align: center;">Culture et Tourisme</p> <p>Cette délégation comprend aussi: Grands événements culturels, tourisme d'affaires, Hello Lille</p>
18ème VICE-PRESIDENT Patrick GEENENS	<p style="text-align: center;">Stratégie et action foncière et patrimoniale de la Métropole</p> <p>Cette délégation comprend notamment : Patrimoine métropolitain (hors patrimoine affecté aux services métropolitains), valorisation et stratégie foncière, gestion et préservation du patrimoine architectural et urbain, liens avec EPF et SAFER</p>
19ème VICE-PRESIDENT Christian MATHON	<p style="text-align: center;">Gestion des Ressources humaines et Administration</p> <p>Cette délégation comprend notamment : Gestion des ressources humaines et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dialogue social, responsabilité sociale de la collectivité, moyens généraux de l'administration (dont la gestion du patrimoine affecté aux services métropolitains), sécurité des bâtiments, crématoriums, archives, commande publique, achats</p>
20ème VICE-PRESIDENT Michel COLIN	<p style="text-align: center;">Contrôle et gestion des risques, certification et transparence des comptes</p> <p>Cette délégation comprend notamment : Contrôle de gestion, évaluation et coordination des politiques publiques, assurance, prévention des conflits d'intérêts, analyse des tiers, garanties d'emprunt, contrôle analogue, Stade Pierre Mauroy (finances et contrat de partenariat hors évènements)</p>

22-A-0465

**Arrêté
Du Président**



CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE	FONCTIONS DELEGUEES
1 ^{er} CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE Matthieu CORBILLON	Parcs d'activités et Immobilier d'entreprises – Urbanisme commercial - Aménagement économique
2 ^{ème} CONSEILLERE METROPOLITAINE DELEGUEE Mme Marie TONNERRE	Jeunesse – Fonds de solidarité logement Cette délégation comprend notamment : Fonds d'aide aux jeunes
3 ^{ème} CONSEILLERE METROPOLITAINE DELEGUEE Stéphanie DUCRET	Sécurité et prévention de la délinquance - Politique de vidéo protection - Plan métropolitain de sauvegarde Cette délégation comprend notamment : Police métropolitaine des transports et de l'environnement (PMTE)
4 ^{ème} CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE Patrick DELEBARRE	Gens du voyage – Aménagement et gestion des aires d'accueil
5 ^{ème} CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE Alain BLONDEAU	Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)
6 ^{ème} CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE Alain CAMBIEN	Président de la CAO / CCS n°1 : « Espaces publics – Voirie – Eau - Assainissement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Défense extérieure contre l'incendie (DECI) - Mobilité et accessibilité – Transport publics – Sécurité et contrôle d'accès dans les transports publics »

**Arrêté
Du Président**



CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE	FONCTIONS DELEGUEES
7ème CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE Didier DUFOUR	<p style="text-align: center;">Président de la CAO / CCS n°2 :</p> <p>« Écologie urbaine (hors Eau - Assainissement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Défense extérieure contre l'incendie (DECI)) - Aménagement du territoire et urbanisme - Logement, politique de la ville et jeunesse - Développement économique - Emploi - Recherche - Insertion - Gouvernance et Administration - Finances - Évaluation des politiques publiques - Contrôle de gestion - Rayonnement de la Métropole »</p>

Article 3. Mmes et MM. les Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués désignés à l'article 2 sont habilités, sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président, en ce qui concerne leurs délégations de fonctions respectives :

- A prendre toute initiative pour l'instruction et la préparation des dossiers dans leur domaine de compétence, en liaison avec l'ensemble des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;
- A signer les actes, contrats, certificats, pièces de toute nature, extraits et copies conformes de documents, ainsi que les bons de commande, relevant de leur domaine de délégation ;
- A opposer la prescription quadriennale dans leur domaine de compétence.

Article 4. Délégation de signature est accordée, sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président, à M. Alain BERNARD, Vice-président, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Michel COLIN, Vice-président, pour exercer toute action et prendre tout acte visés à l'article 11 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 et relatifs aux fonctions d'ordonnateur.

Article 5. En application des articles 5 et 6 du décret n°2014-90 du 31 janvier 2013 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsque les Vice-présidents et

Arrêté Du Président

conseillers titulaires d'une délégation de signature estiment se trouver en situation de conflit d'intérêts, ils en informent le Président de la métropole européenne de Lille par écrit, en précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences. Un arrêté du Président de la métropole européenne de Lille déterminera, en conséquence, les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

Article 6. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 7. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Le Président du Conseil
de la Métropole Européenne de Lille

M. Damien CASTELAIN

19 DEC. 2022



22-A-0466

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL AUX
VICE-PRESIDENTS ET CONSEILLERS METROPOLITAINS DELEGUES (DECEMBRE
2022)**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté en vigueur portant délégation de fonctions aux membres du l'exécutif ;

Vu l'arrêté en vigueur portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour les délégations de signature des attributions du Conseil, conformément à la délibération n°22-C-0068 du 29 avril 2022 (point n°20).

ARRÊTE

Article 1. L'arrêté n°22 A 0161 du 18 mai 2022 est abrogé.

Article 2. Délégation de signature, de l'ensemble des attributions du Conseil déléguées à M. le Président, est accordée à Mmes et MM. les Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués comme suit :



Arrêté Du Président

DECISIONS EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

Lorsque les crédits sont prévus au budget.

Les décisions relatives à la passation et l'exécution impliquent l'autorisation de prendre les actes d'exécution en application de ces contrats et de procéder à leur règlement.

1	<p>Passation et exécution des marchés de la deuxième partie du code de la commande publique d'un montant initial inférieur à 1 000 000 € HT, à l'exception des marchés de coopération entre pouvoirs adjudicateurs et des marchés de recherche et développement.</p> <p>En cas d'allotissement, les décisions s'apprécient tous lots confondus de la même consultation.</p> <p style="text-align: center;">A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p>
2	<p>Passation et exécution des marchés subséquents aux accords-cadres, quel que soit leur montant.</p> <p style="text-align: center;">A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p>
3	<p>Passation et exécution des marchés conclus pour faire face à une urgence impérieuse, quel que soit leur montant.</p> <p style="text-align: center;">A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p>
4	<p>Conclusion des avenants sans incidence financière relatifs à tout marché.</p> <p style="text-align: center;">A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p>
5	<p>Décision de résilier tout marché.</p> <p style="text-align: center;">A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p>



Arrêté
Du Président

DECISIONS EN MATIERE DE GESTION FONCIERE	
6	<p>Décision de conclure tout acte d'acquisition à titre onéreux ou gratuit, d'échanges de terrains ou d'immeubles destinés à l'usage ou à la réalisation des projets métropolitains, y compris ceux effectués dans le cadre des articles L.3112-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors que le prix d'achat ou la soule n'excède pas 250.000 € (prix hors frais, honoraires et taxes).</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-président Patrick GEENENS.</p>
7	<p>Décision relative aux procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique, y compris pour les procédures de biens en état d'abandon : décision de recourir à l'expropriation, demande d'ouverture d'enquêtes, d'arrêté de cessibilité, demande initiale ou demande de prorogation relative aux déclarations d'utilité publique et d'une manière générale, toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la procédure, y compris les décisions d'acquisition amiable lorsqu'elles sont possibles, à condition que celles-ci se fassent conformément au prix résultant de l'avis de l'autorité compétente de l'État prévu à l'article L.1311-9 du CGCT, ou à un prix inférieur.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-président Patrick GEENENS.</p>
8	<p>Décision d'indemnisation de tout chef de préjudice en relation avec les actes des 2 points ci-dessus, y compris le versement des indemnités dues aux locataires et autres titulaires de droits réels dont les droits ont été éteints en application de l'article L. 222-2 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, que le transfert des droits de propriété ait eu lieu suite à une ordonnance d'expropriation ou dans le cadre d'une cession amiable.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-président Patrick GEENENS.</p>
9	<p>Décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'établissement de servitude en faveur de la métropole européenne de Lille ; • D'approbation de servitudes de toute nature sur les biens immeubles relevant de la propriété de la métropole européenne de Lille. <p style="text-align: center;">À M. le Vice-président Patrick GEENENS.</p>
10	<p>Décision de désaffectation ou de déclassement, décisions de classement, y compris conventionné, décisions de déclassement par anticipation prévues à l'article L.2141-2 du code général de la propriété, décisions de modifier l'affectation des biens relevant du domaine public, décisions d'approbation des plans d'alignement et décisions de création ou modification d'une servitude d'utilité publique d'alignement.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-président Bernard GERARD. A M. le Vice-président Patrick GEENENS. dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</p>

Arrêté
Du Président



DECISIONS EN MATIERE DE GESTION FONCIERE	
11	<p>Décision de conclure tout acte de cession ou de transfert en pleine propriété de biens immeubles relevant du domaine privé de la Métropole européenne de Lille, dès lors que le prix de cession n'excède pas 250.000 € (prix hors frais, honoraires et taxes), y compris les cessions opérées au profit des titulaires de concessions d'aménagement.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-président Patrick GEENENS.</p>
12	<p>Décision de conclure tout acte de cession de biens relevant du domaine public, sans déclassement préalable, au profit de l'Etat, des collectivités locales et de leurs groupements ainsi que des établissements publics, conformément à l'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-président Patrick GEENENS.</p>
13	<p>Décision d'exercer, au nom de la métropole européenne, le droit de préemption défini par le code de l'urbanisme, et déléguer l'exercice de ce droit, à l'occasion de l'aliénation d'un bien ou sur une ou plusieurs parties de zones concernées conformément à l'article L.213-3 du code de l'urbanisme, au profit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des offices publics de l'habitat Lille Métropole Habitat et Partenord, pour les biens nécessaires à la mise en œuvre de leur politique d'habitat ; • de la Chambre de commerce et d'industrie Grand Lille et de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat Hauts de France pour les biens nécessaires à la mise en œuvre de leur politique commerciale et artisanale ; • des communes membres à l'occasion de toute aliénation d'un bien affecté à leurs compétences propres ; • des sociétés publiques locales et sociétés publiques locales d'aménagement pour les biens situés en dehors des périmètres des opérations concédées mais nécessaires à la mise en œuvre de ces dernières ; • de l'Établissement Public Foncier Nord-Pas de Calais ; • du Département du Nord à l'occasion de toute aliénation d'un bien affecté à ses compétences propres ; • de la Région Hauts de France à l'occasion de toute aliénation d'un bien affecté à ses compétences propres ; • du Syndicat mixte des aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM) ; • des organismes œuvrant dans la construction d'habitations et l'amélioration de l'habitat: <ul style="list-style-type: none"> ○ Organismes agréés par décret du ministre chargé du logement, mentionnés à l'article L.365-2 du Code de la construction et de l'habitation ; ○ Organismes d'habitation à loyer modéré mentionnés à l'article L.411-2 du même code (sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré, sociétés anonymes coopératives de production, sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, fondations d'habitations à loyer modéré) ;



Arrêté
Du Président

DECISIONS EN MATIERE DE GESTION FONCIERE	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux agréées par décret du ministre chargé du logement, mentionnées à l'article L.481-1 du même code. <p style="text-align: center;">À M. le Vice-président Patrick GEENENS.</p>
14	<p>Décision d'exercer, au nom de la métropole européenne de Lille, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ; et déléguer l'exercice de ce droit, y compris à l'occasion de l'aliénation d'un bien ou sur une ou plusieurs parties de zones concernées conformément aux articles L.211-2 et L.213-3 dudit code, au profit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des offices publics de l'habitat Lille Métropole Habitat et Partenord, pour les biens nécessaires à la mise en œuvre de leur politique d'habitat ; • de la Chambre de commerce et d'industrie Grand Lille et de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat Hauts de France pour les biens nécessaires à la mise en œuvre de leur politique commerciale et artisanale ; • des communes membres à l'occasion de toute aliénation d'un bien affecté à leurs compétences propres ; • de l'Établissement Public Foncier Nord - Pas de Calais ; • des sociétés publiques locales et autres sociétés publiques d'aménagement ; • du Département du Nord à l'occasion de toute aliénation d'un bien affecté à ses compétences propres ; • de la Région Hauts de France à l'occasion de toute aliénation d'un bien affecté à ses compétences propres ; • du Syndicat mixte des aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM) ; • des organismes œuvrant dans la construction d'habitations et l'amélioration de l'habitat, lorsque les immeubles sont inscrits sur la liste régionale des parcelles du domaine privé de l'Etat, de VNF et de la SNCF, et destinés à être cédés en vue d'y développer une nouvelle offre de logements : <ul style="list-style-type: none"> ○ Organismes agréés par décret du ministre chargé du logement, mentionnés à l'article L.365-2 du Code de la construction et de l'habitation ; ○ Organismes d'habitation à loyer modéré mentionnés à l'article L.411-2 du même code (sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré, sociétés anonymes coopératives de production, sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, fondations d'habitations à loyer modéré) ; ○ Sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux agréées par décret du ministre chargé du logement, mentionnées à l'article L.481-1 du même code. <p style="text-align: center;">À M. le Vice-président Patrick GEENENS.</p>



Arrêté
Du Président

DECISIONS EN MATIERE DE GESTION FONCIERE	
15	<p>Décision d'acquisition de biens fonciers agricoles, par exercice du droit de préemption dont est titulaire la SAFER en vertu de l'article L.143-2 du code rural, dans les conditions de la délibération n° 07 C 0831 du 20 décembre 2007 et de la convention qui s'y rattache.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-président Patrick GEENENS.</p>
16	<p>Décision de conclure, modifier, renouveler, retirer, résilier ou révoquer d'un commun accord pour une durée n'excédant pas douze ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout bail, y compris avec transfert de droit réel ; • Tout contrat d'occupation d'immeuble du domaine privé ; • Toute convention de mise à disposition de biens meubles corporels ou immeubles, du domaine privé le cas échéant, que ces biens appartiennent à la MEL ou à des tiers. <p>Cette délégation ne s'applique pas aux conventions d'occupation de logements d'hébergement temporaire visées par la délibération cadre relative à la lutte contre l'habitat indigne en vigueur.</p> <p style="text-align: center;">A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p>
17	<p>Décision de conclure, modifier, renouveler, retirer, résilier ou révoquer d'un commun accord toute autorisation, toute convention d'occupation, ou de superposition d'affectation du domaine public, y compris avec transfert de droit réel, ou remise de biens et transfert de propriété, pour une durée n'excédant pas douze ans.</p> <p style="text-align: center;">A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p>
18	<p>Décision d'indemnisation dans le cadre des conventionnements visés aux 2 points ci-dessus relevant du Président du Conseil.</p> <p style="text-align: center;">A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p>

22-A-0466



Arrêté Du Président

DECISIONS EN MATIERE DE GESTION DU PATRIMOINE

19 Décision de souscrire les abonnements en fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et autres fournitures non stockables relatifs aux biens occupés par la Métropole Européenne de Lille.

**A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués
dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté
de délégation de fonction en vigueur.**

DECISIONS EN MATIERE DE GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE

- 20
- Contractualiser en 2022 et en 2023 une ou plusieurs lignes de trésorerie pour l'exercice 2023 pour un montant global maximal de 50 millions d'euros, basées sur les indices européens Euribor ou €str ;
 - Procéder en 2022 et en 2023 aux mobilisations et remboursements des emprunts revolving et lignes de trésorerie ;
 - Procéder en 2022 et en 2023 à la contractualisation et à la mobilisation d'emprunts sous forme d'emprunts classiques y compris auprès de l'AFL, sous forme d'enveloppes pluriannuelles, et sous forme de financement direct de marché pour financer les investissements prévus au budget 2022 et qui seront prévus au budget 2023. Ces moyens de financement seront classés A1, B1 ou C1 selon la classification Gissler et devront être en phase avec la durée d'amortissement des investissements financés, et en tout état de cause leur durée sera inférieure à 40 ans. Les primes et commissions relatives à ces prêts ne pourront pas excéder 2% du capital souscrit ;
 - Procéder en 2022 et en 2023 à des émissions de bons nominatifs ou instruments similaires régis par le droit français ou par le droit d'un autre État membre de l'Union Européenne, et mettre en place la documentation nécessaire ;
 - Procéder en 2022 et en 2023 à des remboursements anticipés d'emprunts, à des changements d'index (variables ou fixes), à des modifications du profil et de la périodicité de remboursement, à des réaménagements et refinancements, ces opérations ne pouvant aboutir qu'à des emprunts A1, B1 ou C1 selon la classification Gissler ;
 - Procéder en 2022 et en 2023 à des transferts d'emprunt ou des cessions de créances ;
 - Procéder en 2022 et en 2023 à des ouvertures de comptes de placements et à des actes de placement sur compte à terme ou compte de placement rémunéré sécurisés (capital garanti) auprès du Trésor Français dans le cadre des dérogations à l'obligation de dépôt des fonds au Trésor;



Arrêté Du Président

DECISIONS EN MATIERE DE GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE	
	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder en 2022 et en 2023 à l'utilisation d'instruments financiers dans la limite de la classification Gissler A1, B1, C1 conformément à la délibération cadre 20C0079 du 21 juillet 2020 et à la signature de la documentation s'y rapportant; <p style="text-align: center;">• A M. le Vice-président Alain BERNARD.</p>
21	<p>Décision de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, conformément aux dispositions de l'article L.5217-10- 6 du CGCT.</p> <p style="text-align: center;">A M. le Vice-président Alain BERNARD.</p>
22	<p>Décision de création, de modification et de clôture des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.</p> <p style="text-align: center;">A M. le Vice-président Alain BERNARD.</p>
23	<p>Décision d'octroi des garanties d'emprunt et des transferts de garantie d'emprunt entre deux organismes, sollicitées ou accordées au titre du logement social, conformément aux dispositions de l'article L. 2252-2 du CGCT et de la délibération cadre relative aux garanties d'emprunt en vigueur.</p> <p>Seuls les prêts classés A1, B1 et C1 pourront être garantis. Les organismes HLM, SEM de Logements et les organismes avec agrément ministériel MOI seront orientés vers la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social pour la garantie des prêts PLA1. Cette dernière disposition ne s'applique pas à LMH (office public de l'habitat de la MEL) ainsi qu'aux organismes ayant atteint le plafond de garanties sur des PLA1 auprès de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social.</p> <p style="text-align: center;">A M. le Vice-président Michel COLIN.</p>
24	<p>Décision d'autorisation de signature, pendant la durée du mandat, des engagements de garantie pris par la Métropole Européenne de Lille auprès de l'Agence France Locale dans les conditions définies par la délibération portant sur l'élargissement de périmètre d'adhésion et garantie en vigueur.</p> <p style="text-align: center;">A M. le Vice-président Alain BERNARD.</p>
25	<p>Décision de demande de financements ou de subventions auprès de tiers publics ou privés pour tout projet porté par la métropole européenne de Lille, y compris les candidatures aux appels à projet ou à manifestation d'intérêts et le cas échéant de signer les conventions afférentes.</p> <p style="text-align: center;">A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p>

22-A-0466



**Arrêté
Du Président**

DECISIONS EN MATIERE DE GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE	
26	<p>Décision d'acceptation de mécénats ou de parrainages et de signature des conventions afférentes.</p> <p style="text-align: center;">A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p>

DECISIONS EN MATIERE DE GESTION DE L'HABITAT	
27	<p>Décision d'attribution des aides individuelles aux particuliers, aux personnes morales et aux organismes agréés par l'état dans le cadre des dispositifs d'aide en matière d'habitat, d'hébergement, d'accueil de jour, de requalification des courées tels que définis par le Conseil à l'exception des dispositifs fixées par délibérations cadres.</p> <p style="text-align: center;">A Mme la Vice-présidente Anne VOITURIEZ.</p>
28	<p>Décision d'autoriser l'engagement de plafonnement de loyers avec ou sans travaux.</p> <p style="text-align: center;">A Mme la Vice-présidente Anne VOITURIEZ.</p>
29	<p>Décision d'autorisation des agréments délivrés pour les programmes immobiliers, en vue de la construction de logements locatifs intermédiaires, tels que définis par l'ordonnance n° 2014-159 du 20 février 2014.</p> <p style="text-align: center;">A Mme la Vice-présidente Anne VOITURIEZ.</p>
30	<p>Décision d'octroi des subventions relatives au Fonds de Solidarité Logement aux associations concernées en ce qui concerne les mesures d'accompagnement logement ou de gestion locative adaptée.</p> <p style="text-align: center;">A Mme la Conseillère métropolitaine déléguée Marie TONNERRE.</p>
31	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions de contributions des entreprises au titre du Fonds de Solidarité Logement.</p> <p style="text-align: center;">A Mme la Conseillère métropolitaine déléguée Marie TONNERRE.</p>

22-A-0466



Arrêté
Du Président

DECISIONS EN MATIERE DE GESTION JURIDIQUE ET CONTENTIEUSE	
32	<p>Décision d'intenter au nom de la métropole européenne de Lille les actions en justice ou défendre la métropole dans les actions intentées contre elle, sans aucune restriction, et ce devant toutes les juridictions ou instances compétentes.</p> <p style="text-align: center;">A M. le Vice-président Alain BERNARD.</p>
33	<p>Décision de fixation des rémunérations et régler les frais honoraires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des avocats : A M. le Vice-président Alain BERNARD. • Des notaires : A M. le Vice-président Patrick GEENENS. • Des huissiers de justice, experts et médiateurs désignés par tout tribunal <p>A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p> <p>Décision de conclure les conventions d'honoraires à intervenir avec les avocats dans le cadre des pré-contentieux et contentieux.</p> <p style="text-align: center;">A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p> <p>Décision de conclure les conventions d'honoraires à intervenir avec les médiateurs et conciliateurs désignés dans le cadre des mécanismes contractuels de règlement amiable des litiges.</p> <p style="text-align: center;">A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p>
34	<p>Décision d'indemnisation et signature des protocoles d'indemnisation dans le cadre du dispositif d'accompagnement des commerçants et artisans, tel qu'adopté par les délibérations cadre du conseil métropolitain.</p> <p style="text-align: center;">A M. le Vice-président Michel COLIN.</p>

AUTRES DECISIONS DE GESTION	
35	<p>Décision de sollicitation, au nom de la métropole européenne de Lille, des services de l'État pour l'exercice du droit de préemption en vente publique d'œuvres d'Art, conformément aux articles L123-1 et L.123-2 du code du patrimoine.</p> <p style="text-align: center;">A M. le Vice-président Michel DELEPAUL.</p>



Arrêté
Du Président

AUTRES DECISIONS DE GESTION	
36	<p>Décision d'émettre tout avis aux sollicitations des communes pour l'octroi de dérogations au repos dominical dans les commerces de détail et ce dans les conditions fixées par la délibération du Conseil de la métropole européenne de Lille en vigueur.</p> <p style="text-align: center;">A M. le Vice-président Bernard HAESEBROECK.</p>
37	<p>Décision de procéder à l'enregistrement et au paiement des objets, dessins, brevets, droits d'auteur ou marques, quelles que soient leurs formes (verbales, figuratives, semi-figuratives, tridimensionnelle, de couleur et sonore), auprès de l'Institut National de la Protection Intellectuelle (I.N.P.I), de l'Office de l'Union Européenne de la Propriété Intellectuelle (E.U.I.P.O) ou de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O.M.P.I).</p> <p style="text-align: center;">A M. le Vice-président Alain BERNARD.</p>
38	<p>Autorisation et signature des contrats de cession de droits patrimoniaux (droits de reproduction, de représentation et d'adaptation) d'une œuvre propriété de la MEL ou d'un tiers à titre gratuit (ex : autorisation d'utiliser une photo/vidéo/texte appartenant à la MEL ou appartenant à un tiers et que la MEL souhaite utiliser).</p> <p style="text-align: center;">A M. le Vice-président Alain BERNARD.</p>
39	<p>Lancement de jeux concours dans le cadre d'événements et manifestations dont la MEL est organisatrice ou partenaire.</p> <p style="text-align: center;">A M. le Vice-président Alain BERNARD.</p>
40	<p>Décision d'accorder tout mandat spécial ponctuel à un ou plusieurs membres du Conseil entraînant un déplacement dans un périmètre géographique limité aux régions des hauts de France, d'île de France ainsi que pour les déplacements à Bruxelles, Londres et l'Eurométropole GECT, pour l'accomplissement de toute mission de représentation de la MEL, de prospective et d'étude et dans ce cadre uniquement, de fixer le plafond de remboursement des frais de déplacement, de nuitée, de repas et des frais directement imputables à la réalisation du mandat pour les élus concernés ainsi que pour les agents accompagnateurs dûment identifiés lors de l'attribution du mandat spécial (dans les conditions fixées par délibérations n°20 C 0018 et 20 C 0151).</p> <p style="text-align: center;">A M. le Vice-président Alain BERNARD.</p>
41	<p>Décision de saisir ou convoquer, préalablement à une décision du Conseil de la métropole et lorsque les textes imposent que cette saisine ou convocation soit effectuée par l'assemblée délibérante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le représentant de l'Etat dans le département ou la région, ainsi que tout représentant des services de l'Etat ;



Arrêté Du Président

AUTRES DECISIONS DE GESTION	
	<ul style="list-style-type: none"> • Tout organisme extérieur ; • Et toute commission chargée réglementairement de donner un avis. <p style="text-align: center;">A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p>
42	<p>Solliciter les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des projets métropolitains (notamment autorisations requises par le code de l'urbanisme et le code de l'environnement).</p> <p style="text-align: center;">A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p>
43	<p>Approuver les ventes de produits de toute nature provenant des voies de circulation et propriétés de la MEL, ainsi que des biens mobiliers, décisions de réforme et cessions à titre gratuit.</p> <p style="text-align: center;">A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p>
44	<p>Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance.</p> <p style="text-align: center;">A M. le Vice-président Michel COLIN.</p>
45	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions relatives à des crémations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conventions pour la crémation des restes mortels exhumés des sépultures reprises par les communes; • Conventions pour la crémation des pièces anatomiques d'origine humaine avec les établissements de soins; • Conventions pour la crémation des petits corps en cas de mort périnatale avec les établissements de soins ; • Conventions pour la crémation des corps des donateurs à la science avec les facultés de médecine et les instituts de recherche. <p style="text-align: center;">A M. le Vice-président Christian MATHON.</p>
46	<p>Décision de fixation du prix des produits de la vente des offices de tourisme, des musées métropolitains et des espaces naturels métropolitains.</p> <p style="text-align: center;">A chacun des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur.</p>



**Arrêté
Du Président**

AUTRES DECISIONS DE GESTION

47	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions de compensation financière avec des collectivités territoriales ou établissements publics visant à transférer certains droits et certains coûts dans le cadre des procédures de mutation des agents (CET, formations,...).</p> <p style="text-align: center;">A M. le Vice-président Christian MATHON.</p>
----	---

Article 3. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 4. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Le Président du Conseil
de la Métropole Européenne de Lille

M. Damien CASTELAIN

19 DEC. 2022



22-A-0467

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté en vigueur portant délégation de fonctions aux membres du l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 22-A-0360 du 7 octobre 2022 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués.

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité des services publics de la métropole européenne de Lille et la bonne administration de l'établissement notamment par une répartition adaptée des actes à signer entre les responsables de services.

ARRÊTE

Article 1. L'arrêté n° 22-A-0360 du 7 octobre 2022 est abrogé ;

Article 2. Délégation de signature des actes listés au présent article est accordée par ordre de priorité comme il suit :

TITRE 1 : COMMANDE PUBLIQUE

Chapitre 1 : Passation des marchés et des concessions d'aménagement aux risques de la MEL

- I. Aux Directeurs généraux délégués et Directeur généraux adjoints ainsi qu'à leurs adjoints respectifs, listés à l'annexe n° 1 du présent arrêté et chacun en ce qui le concerne en fonction de leurs domaines d'intervention, pour les documents et pièces ci-après :**



Arrêté Du Président

- Passation et exécution des marchés de la deuxième partie du code de la commande publique d'un montant initial inférieur à 90 000 € HT à l'exception des marchés de coopération entre pouvoirs adjudicateurs et des marchés de recherche et développement et dès lors que les crédits sont prévus au budget.

En cas d'allotissement, les décisions s'apprécient tous lots confondus de la même consultation.

Les décisions relatives à la passation et l'exécution impliquent l'autorisation de prendre les actes d'exécution en application de ces contrats et de procéder à leur règlement.

II. Aux responsables de service listés à l'annexe n° 2 du présent arrêté, pour les documents et pièces ci-après :

- Envoi de renseignements complémentaires à l'initiative de l'acheteur et réponses aux questions des opérateurs économiques ;
- Procès-verbal d'ouverture des plis (candidatures et offres) ;
- Convocation de la commission d'appel d'offres ou du jury après une première réunion sans quorum ;
- Demande de complément de pièces de candidature ;
- Information des candidats non-retenus (stade des candidatures) ;
- Communication des motifs de rejet des candidatures ;
- Invitations à soumissionner ou à participer au dialogue (procédure restreinte) ;
- Demande de précisions, clarifications, perfectionnements, compléments ou confirmations d'engagements sur la teneur des offres ;
- Tout échange avec les soumissionnaires dans le cadre de négociation ou d'un dialogue ;
- Demande de régularisation des offres irrégulières ;
- Demande des documents prévus à l'article R.2144-4 du Code la commande publique ;
- Information des candidats non-retenus (stade des offres) ;
- Courrier de notification ;
- Transmission en préfecture ;
- Information du préfet de la date de notification du marché ;
- Certification du caractère exécutoire (certification de la date d'envoi en préfecture) ;
- Envoi de l'avis d'intention de conclure ;
- Envoi de l'avis d'attribution ;
- Information des candidats de la déclaration d'infructuosité ;
- Information des candidats de la déclaration sans suite ;
- Communication des motifs de rejet des offres ;



Arrêté Du Président

- Tout document relatif aux demandes d'accès aux documents administratifs liés à la procédure de passation de ou aux pièces contractuelles ;
- Information des candidats non lauréats (concours) ;
- Information des lauréats non retenus (concours).

Chapitre 2 : Exécution des marchés

I. Aux responsables de service listés à l'annexe n°2 du présent arrêté, pour les documents et pièces ci-après :

- Les reconductions et non-reconductions de marchés dont la signature a été autorisée par l'assemblée délibérante ;
- La fixation des révisions de prix dans les marchés prévoyant un taux de révision périodique ;
- L'envoi des avenants en préfecture ;
- Les courriers de notification des avenants ;
- Les courriers de notification des décisions de prolongations de délai ;
- La convocation de la CAO après une première réunion sans quorum ;
- Les modifications à caractère technique dans les marchés de prestations intellectuelles n'ayant pas d'incidence financière (articles 19 et 23 du CCAG PI 2009 et 2021).

II. Aux responsables de service listés à l'annexe n°3 du présent arrêté, pour les documents et pièces ci-après :

- Les certificats administratifs ;
- Les courriers de main-levée de caution et de garantie ;
- Les courriers de notification d'actes de sous-traitance ;
- Les courriers de notification de décomptes de pénalités ;
- La délivrance de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité en cas de cession ou de nantissement des créances résultant des marchés ;
- Tout document relatif aux demandes d'accès aux documents administratifs en matière d'exécution de marchés publics.

III. Aux responsables de service listés à l'annexe n°4 du présent arrêté, pour les documents et pièces ci-après :

- Les bons de commande ;
- Les ordres de services ;
- Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant ;



Arrêté Du Président

- Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés ;
- Le décompte des pénalités de retard ;
- Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'œuvre interne ;
- Les ouvertures et les fermetures des compteurs ;
- Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries ;
- Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves ;
- Les décomptes généraux des marchés de travaux.

Chapitre 3 : Passation des concessions de services et de travaux et des concessions d'aménagement aux risques du concessionnaire

I. Au responsable de service indiqué à l'annexe n°5 du présent arrêté, pour les documents et pièces ci-après :

- Envoi de l'avis d'appel à la concurrence ;
- Envoi de renseignements complémentaires à l'initiative de la MEL et réponses aux questions des opérateurs économiques ;
- Procès-verbal d'ouverture des plis (candidatures et offres) ;
- Demande de complément de pièces de candidature ;
- Envoi du dossier de consultation des entreprises ;
- Information des candidats non-retenus (stade des candidatures) ;
- Communication des motifs de rejet des candidatures ;
- Tout document matérialisant la négociation ;
- Demande de précision sur la teneur des offres ;
- Courrier de notification ;
- Envoi de l'avis d'attribution ;
- Information des candidats de la déclaration d'infructuosité ;
- Information des candidats de la déclaration sans suite ;
- Information des candidats non lauréats (stade des offres) ;
- Communication des motifs de rejet des offres ;
- Envoi de l'avis d'intention de conclure ;
- Registre de dépôts des plis ;
- Convocation de la commission de concession de service (article L.14101-3 du code général des collectivités territoriales) ou de la commission de concession d'aménagement (article R.300-9 du Code de l'urbanisme) après une première réunion sans quorum ;
- Transmission en préfecture ;
- Certification du caractère exécutoire (certification de la date d'envoi en préfecture) ;



Arrêté Du Président

- Tout document relatif aux demandes d'accès aux demandes administratifs liés à la procédure de passation ou aux pièces contractuelles.
- II. Dans la limite des attributions de leur direction, service ou unité fonctionnelle, aux responsables des pôles « Réseaux, services et Mobilité Transports », « Développement Territorial et Social » et « Développement économique et Emploi » listés à l'annexe n°5 bis du présent arrêté, pour les documents et pièces ci-après :**
- Les procès-verbaux de remise de bien.

TITRE 2 : ACTES D'ADMISTRATION GENERALE

- Aux responsables de services pour les actes et documents d'administration générale listés à l'annexe n°6 du présent arrêté ;
- Aux Chefs de services, Directeurs, Directeurs généraux délégués, Directeurs généraux adjoints et Directeur général des services pour les ordres de mission des agents relevant de leur autorité hiérarchique respective.

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service listés aux annexes n° 1 à 6, délégation de signature est accordée à Mmes et MM. les Vice-présidents ou Conseillers communautaires délégués, chacun en ce qui le concerne, au regard de leurs délégations de fonctions, pour la signature des actes visés à l'article 2 du présent arrêté ;

Article 4. En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes et MM. les Vice-présidents, Conseillers communautaires ayant reçu, par arrêtés, délégation de fonctions ou de signature ; ou encore pour les domaines n'ayant pas été délégués par M. le Président, délégation de signature des actes et documents afférents et relevant soit des pouvoirs propres du Président soit des attributions déléguées par le Conseil à M. le Président, est accordée par ordre de priorité à :

1. Monsieur le Vice-président Alain BERNARD ;
2. Monsieur le Vice-président Christian MATHON ;
3. Monsieur le Vice-président Michel COLIN ;
4. Chaque Directeur général adjoint des services ou Directeur général délégué, chacun dans son domaine d'intervention tel que décrit à l'annexe n°1 du présent arrêté et selon l'objet de l'acte à signer ;
5. Monsieur le Directeur général des services.



Arrêté
Du Président

Article 5. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 6. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Le Président de la Métropole
Européenne de Lille,

Damien CASTELAIN

19 DEC. 2022

A blue ink handwritten signature is written over a circular official seal. The seal features the text 'MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE' around the perimeter and a central emblem. The signature is a large, stylized scribble that overlaps the seal.

Annexe 1 :

Liste des Directeurs généraux adjoints/délégués ainsi que leurs adjoints, délégués de signature des actes afférents au Chapitre 1.1 du titre 1 de l'arrêté ainsi que des autres actes relatifs à leurs domaines d'intervention respectifs dans les conditions prévues par l'arrêté

DGA	COMPETENCES
Romain ROGUET Direction générale déléguée Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Réingénierie des fonctions ressources (SI RH, pilotage systèmes d'informations) • Audit interne, démarche qualité • Evaluation des politiques publiques • Performance
1. Béatrice MARCHAL 2. Jean-Marie DROUX Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Finances • Budget • Gestion de la dette • Stratégie des recettes • Contrôle financier et de gestion • Stade Pierre Mauroy (finances et contrat de partenariat hors évènements) • Commission intercommunale des impôts directs (CIID) • Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) • Europe et fonds européens, mécénats, parrainages • Contractualisation financière • Ingénierie financière de projets
1. Nadia BEN AYED 2. Eric BOURGOIS Secrétariat Général et Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Affaires juridiques, assurances, • Autorisations du droit des sols • Procédures d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement • Commande publique • Archives et accès aux documents administratifs (PRADA) • Courrier • Patrimoine métropolitain • Sécurité • Systèmes d'information et de communication / Système d'information géographique • Mutualisation des achats • Stratégie des achats • Parc automobile • Imprimerie • Logistique
1. Pastèle SOLEILLE 2. Anne VIDREQUIN Planification Aménagement et Habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du territoire (hors SCOT/PLU), urbanisme opérationnel • Espaces naturels, trame verte et trame bleue • Ville renouvelée (hors contrat unique) • Politique de la ville • Programme métropolitain de requalification des quartiers anciens et dégradés (PMRQAD) • Sites et sols pollués en milieu urbain

DGA	COMPETENCES
	<ul style="list-style-type: none"> • Logement, habitat et hébergement d'urgence • Fonds de Solidarité Logement (FSL) • Gens du voyage • Stratégie et opérations foncières de la métropole • Partenariat institutionnel en matière de politique foncière • Schéma de cohérence territoriale (SCOT) • Plan local d'urbanisme (PLU) • Agence d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM) • Planification urbaine, programmation et stratégies territoriales • Plan local de l'habitat (PLH) • Assistance à maîtrise d'ouvrage • Gardiennes de l'eau
<p>1. Sybille THIRION 2. Charlotte PEYTAVIT Développement territorial et social</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs locaux de prévention de la délinquance et d'accès au droit • Agriculture, espace rural, alimentation • Citoyenneté • Culture • Tourisme et tourisme d'affaires • Grands évènements culturels, sportifs • Sport • Stade Pierre Mauroy (évènementiel) • Cimetière, crématoriums • Relations aux citoyens, accueil, standard, • Jeunesse et FDAJ • Politiques temporelles • Espaces naturels métropolitains • Economie agricole – Secteur agro-alimentaire • Gouvernance territoriale : conseil des maires, conseil de développement, contrats de projets, animation et coordination du schéma de mutualisation • Eurométropole • Aire Métropolitaine • Schéma de coopération transfrontalière • Animation de la délégation permanente auprès des institutions européennes
<p>1. Ludovic GROUSSET 2. Laurence RULLIER Développement économique et emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique • Attractivité et gouvernance économique • Emploi • Innovation, recherche, université et enseignement et supérieur • Veille économique internationale • Aménagement, gestion des parcs d'activités, foncier économique • Economie sociale et solidaire • Objets connectés et nouvelles technologies • Transports de marchandises (aspect économique) • Conseil des entrepreneurs • Relations internationales • Open data

DGA	COMPETENCES
<p style="text-align: center;">Isabelle ANDRIVON</p> <p style="text-align: center;">Direction générale déléguée Réseaux, services, mobilité et transports</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Energie, réseaux d'énergie • Eau, assainissement, cours d'eau et canaux domaniaux • Service public de défense contre les incendies • Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations • Veille sanitaire et écologique • Veille hydraulique et métrologie • Espaces publics, voirie • Antennes et risques associés • Schéma d'aménagement numérique, réseaux et politique des fourreaux urbains • Signalisation • Prévention, collecte, tri, traitement et valorisation des déchets ménagers • Transports publics • Sécurité et contrôle d'accès dans les transports publics • Accessibilité de la Métropole • Transports de marchandises (aspects déplacements) • Aménagement et gouvernance des gares • Stratégie, plan de déplacement et mode doux • Accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) • Stationnement et parkings • Développement durable et transition énergétique • Agenda 21 • Plan climat • Lutte contre les pollutions de l'air • Lutte contre les nuisances sonores • Cavités souterraines
<p>1. Doriane HUART</p> <p>2. Laurence BOURGEOIS</p> <p>Ressources Humaines, Innovation et Dialogues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche et développement • Culture interne et managériale • Dialogue social • Responsabilité sociale de la MEL • Stratégie, organisation et modernisation des ressources humaines • Evaluation et contrôle RH • Pilotage et administration des ressources humaines (paie, carrière) • Protection sociale et retraite • Formation et documentation • Recrutement • Accompagnement et intégration professionnelle • Bien-être au travail et climat de travail • Action sociale • Conciergerie • Restaurant métropolitain • Diversité et égalité femmes hommes • Santé et sécurité au travail

DGA	COMPETENCES
1. Elodie DESRY 2. Marc-Antoine DOCHEZ SDIT	<ul style="list-style-type: none">• Schéma directeur des infrastructures de transports

Annexe 2 :

Liste des délégataires de signature en matière de passation des marchés et des actes listés aux chapitres 1.2 et 2.1 du titre 1 de l'arrêté

Pôle	Direction / service stratégique	Délégataire(s) par ordre de priorité
DIRECTION GÉNÉRALE		<ol style="list-style-type: none"> 1. Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marché) 2. Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION		<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline RANSON Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Marchés – Support) 2. Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) 3. Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique
RESSOURCES HUMAINES, INNOVATION ET DIALOGUES		<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline RANSON Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Marchés – Support) 2. Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) 3. Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique
FINANCES		<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline RANSON Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Marchés – Support) 2. Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) 3. Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL		<ol style="list-style-type: none"> 1. Gaëlle BOULOGNE Responsable Unité Fonctionnelle (CSP CP Territoires) 2. Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) 3. Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI		<ol style="list-style-type: none"> 1. Gaëlle BOULOGNE Responsable Unité Fonctionnelle (CSP CP Territoires) 2. Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) 3. Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique
PLANIFICATION AMÉNAGEMENT ET HABITAT		<ol style="list-style-type: none"> 1. Gaëlle BOULOGNE Responsable Unité Fonctionnelle (CSP CP Territoires) 2. Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) 3. Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique

Pôle	Direction / service stratégique	Délégué(s) par ordre de priorité
DIRECTION GENERALE DELEGUÉE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITE-TRANSPORTS	Aménagement numérique	<ol style="list-style-type: none"> Marie-Thérèse KALUZYNY Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Marchés– Espace Public et Réseaux) Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique
	Coordination et projets Mobilités	<ol style="list-style-type: none"> Sébastien DOCO Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Technique – Service urbains) Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique
	Déchets ménagers	<ol style="list-style-type: none"> Sébastien DOCO Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Technique – Service urbains) Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique
	Eau et assainissement	<ol style="list-style-type: none"> Sébastien DOCO Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Technique – Service urbains) Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur
	Transitions énergie climat	<ol style="list-style-type: none"> Marie-Thérèse KALUZYNY Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Marchés– Espace Public et Réseaux) Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique
	Espace public et voirie	<ol style="list-style-type: none"> Marie-Thérèse KALUZYNY Responsable d'unité fonctionnelle (CSP Marchés– Espace Public et Réseaux) Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique
	Mobilité	<ol style="list-style-type: none"> Sébastien DOCO Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Technique – Service urbains) Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique

Pôle	Direction / service stratégique	Délégué(s) par ordre de priorité
	Transports	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sébastien DOCO Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Technique – Service urbains) 2. Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) 3. Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique

Annexe 3 :

Liste des délégataires de signature des documents et pièces listés au chapitre 2.2 du titre 1 relatif à l'exécution des marchés publics

Pôle	Direction / service stratégique	Délégataire(s) par ordre de priorité
DIRECTION GÉNÉRALE		<ol style="list-style-type: none"> 1. Nicolas TERNISIEN Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Denise DUBOUT Chef de service 4. Vincent KOHUT Directeur adjoint
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION		<ol style="list-style-type: none"> 1. Nicolas TERNISIEN Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Denise DUBOUT Chef de service 4. Vincent KOHUT Directeur adjoint
RESSOURCES HUMAINES INNOVATION ET DIALOGUES		<ol style="list-style-type: none"> 1. Nicolas TERNISIEN Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Denise DUBOUT Chef de service 4. Vincent KOHUT Directeur adjoint
FINANCES		<ol style="list-style-type: none"> 1. Nicolas TERNISIEN Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Denise DUBOUT Chef de service 4. Vincent KOHUT Directeur adjoint
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 2. Denise DUBOUT Chef de service 3. Vincent KOHUT Directeur adjoint
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 2. Denise DUBOUT Chef de service 3. Vincent KOHUT Directeur adjoint

Pôle	Direction / service stratégique	Délégataire(s) par ordre de priorité
PLANIFICATION AMÉNAGEMENT ET HABITAT		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 2. Denise DUBOUT Chef de service 3. Vincent KOHUT Directeur adjoint
DIRECTION GENERALE DELEGUÉE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITE ET TRANSPORTS	Coordination et projets mobilités	<ol style="list-style-type: none"> 1. François NOËL Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Denise DUBOUT Chef de service 4. Vincent KOHUT Directeur adjoint
	Déchets ménagers	<ol style="list-style-type: none"> 1. François NOËL Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Denise DUBOUT Chef de service 4. Vincent KOHUT Directeur adjoint
	Eau et assainissement (Services centraux)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Didier BUTIN Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Denise DUBOUT Chef de service 4. Vincent KOHUT Directeur adjoint
	Eau et assainissement (Services territorialisés)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Guillaume DUVAL Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Denise DUBOUT Chef de service 4. Vincent KOHUT Directeur adjoint
	Transitions énergie et climat	<ol style="list-style-type: none"> 1. François NOËL Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Denise DUBOUT Chef de service 4. Vincent KOHUT Directeur adjoint
	Espace public et voirie (Services centraux)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Didier BUTIN Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Denise DUBOUT Chef de service 4. Vincent KOHUT Directeur adjoint

Pôle	Direction / service stratégique	Délégué(s) par ordre de priorité
	Espace public et voirie (Services territorialisés)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Guillaume DUVAL Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Denise DUBOUT Chef de service 4. Vincent KOHUT Directeur adjoint
	Mobilité	<ol style="list-style-type: none"> 1. François NOËL Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Denise DUBOUT Chef de service 4. Vincent KOHUT Directeur adjoint
	Transports	<ol style="list-style-type: none"> 1. François NOËL Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Denise DUBOUT Chef de service 4. Vincent KOHUT Directeur adjoint

Annexe 4 :

Liste des délégataires de signature en matière de passation des marchés et des actes listés au chapitre 2.3 du titre 1 de l'arrêté

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 10 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES		
DIRECTION GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE		
	<p>Arnaud FICOT Directeur</p>	
Secrétariat des séances et des actes		<p>1. Anne STIEVENART Chef de service</p> <p>2. Arnaud FICOT Directeur</p>
Secrétariat des élus		<p>1. Christophe GRIFFON Responsable d'unité fonctionnelle</p> <p>2. Arnaud FICOT Directeur</p>
MISSION MEDIATION, DEONTOLOGIE, ETHIQUE		
	<p>Julien BLONDEAU Médiateur – Référent déontologue</p>	
POLE RESSOURCES HUMAINES, INNOVATION ET DIALOGUES		
Dialogue social	<p>Doriane HUART DGAS</p>	
Médecine de prévention	<p>Doriane HUART DGAS</p>	
Contrôle et conformité RH	<p>Doriane HUART DGAS</p>	

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 10 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
DIRECTION RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT		
	<p>Myriam LIMPENS Directrice</p>	
DIRECTION CULTURE INTERNE ET MANAGÉRIALE		
	<p>Laurence BOURGEOIS Directrice</p>	
DIRECTION PILOTAGE ET ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES		
	<p>1. Céline LEDET Directrice</p> <p>2. Julien BAHUAUD Directeur adjoint</p>	
Recrutement		<p>1. Thomas LEFETZ Chef de service</p> <p>2. Sophie WARTEL Chef de service adjointe</p> <p>3. Céline LEDET Directrice</p> <p>4. Julien BAHUAUD Directeur adjoint</p>
Gestion individuelle de la paie et de la carrière		<p>1. Roger-Philippe CUPIT Chef de service</p> <p>2. Céline LEDET Directrice</p> <p>3. Julien BAHUAUD Directeur adjoint</p>
DIRECTION VIE DE L'AGENT		
	<p>1. Victoria SILVESTRE Directrice</p> <p>2. Lucile LEHOUCQ Directrice adjointe</p>	
Correspondants RH		<p>1. Stéphane DHEE Chef de service</p> <p>2. Victoria SILVESTRE Directrice</p> <p>3. Lucile LEHOUCQ Directrice adjointe</p>

	Bon de commande inférieur ou égal à 10 000 euros HT Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés	Les ordres de services Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant Le décompte des pénalités de retard Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne Les ouvertures et fermetures des compteurs Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves Les décomptes généraux des marchés de travaux
Formation et documentation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Flavie HUGOT DE SAINT JEAN Chef de service 2. Laurence DEBUIGNE Chef de service adjointe 3. Victoria SILVESTRE Directrice 4. Lucile LEHOUCQ Directrice adjointe
Action sociale, conciergerie et restaurant		<ol style="list-style-type: none"> 1. Corinne VIDONI Chef de service 2. Victoria SILVESTRE Directrice 3. Lucile LEHOUCQ Directrice adjointe
POLE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION		
DIRECTION INGENIERIE JURIDIQUE ET ASSURANCES		
	Sandra RIVES Directrice	
DIRECTION ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sergio AURAS Directeur 2. Isabelle PILON Directrice adjointe 	
DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Kevin AMBELLOUIS (à compter du 18 janvier 2023) Directeur 2. Didier DELAVAL Directeur adjoint 	
DIRECTION VIE DU DOCUMENT		
	Eric BOURGOIS Directeur par intérim	

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 10 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
DIRECTION DONNÉE ET INFORMATION GÉOGRAPHIQUE		
	<p>Julien COISNE Directeur par intérim</p>	
DIRECTION SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION		
	<p>Jérôme HERBIN Directeur par intérim</p>	
DIRECTION ACHATS ET LOGISTIQUE		
	<p>1. Eric BOURGOIS Directeur</p> <p>2. Vincent PLACE Directeur adjoint</p>	
DIRECTION PATRIMOINE ET SÉCURITÉ		
	<p>Nadia BEN AYED Directrice par intérim</p>	
POLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL		
DIRECTION NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT		
	<p>1. Laure FICOT Directrice</p> <p>2. Sébastien LAURENT Directeur adjoint</p>	
Agriculture, biodiversité et alimentation		<p>1. Noluen GERMAIN Chef de service</p> <p>2. Laure FICOT Directrice</p> <p>3. Sébastien LAURENT Directeur adjoint</p>
Espaces naturels		<p>1. Jean-François ANTOINE Chef de service</p> <p>2. Laure FICOT Directrice</p> <p>3. Sébastien LAURENT Directeur adjoint</p>

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 10 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
Musée de Plein Air		<ol style="list-style-type: none"> 1. Eric LAMBERT Chef de service 2. Elodie CORNAILLE Chef de service adjoint 3. Laure FICOT Directrice 4. Sébastien LAURENT Directeur adjoint
Mosaïc		<ol style="list-style-type: none"> 1. Aurélie PAINDAVOINE Chef de service 2. Marie-Hélène DELMOTTE Chef de service adjointe 3. Laure FICOT Directrice 4. Sébastien LAURENT Directeur adjoint
Prés du Hem		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean LEMAIRE Chef de Service 2. Jocelyn LECLERCQ Chef de service adjoint 3. Laure FICOT Directrice 4. Sébastien LAURENT Directeur adjoint
Ressources, animation et valorisation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Anne-Michèle HUYGHE Responsable d'unité fonctionnelle 2. Laure FICOT Directrice 3. Sébastien LAURENT Directeur adjoint
DIRECTION RELATIONS AVEC LES USAGERS, CITOYENNETÉ, JEUNESSE		
	Cédric HARDY Directeur	
Crématoriums		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jason LICHMANN Chef de service par intérim 2. Cédric HARDY Directeur
Relation avec les usagers		Cédric HARDY Directeur
Citoyenneté et jeunesse		<ol style="list-style-type: none"> 1. Paul MONDINO Chef de service par intérim 2. Cédric HARDY Directeur

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 10 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
DIRECTION CULTURE ET TOURISME		
	Cassandra DEWEINE Directrice	
Tourisme		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean DELOTTE Chef de service 2. Cassandra DEWEINE Directrice
Culture		<ol style="list-style-type: none"> 1. Crisalyne GALLET Chef de service 2. Cassandra DEWEINE Directrice
DIRECTION SPORTS		
	Grégory DELEMARLE Directeur	
Projets, exploitation et pilotage des équipements sportifs		<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric MAQUET Chef de service 2. Assia BECAR Chef de service adjoint 3. Grégory DELEMARLE Directeur
Politique sportive		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jérôme FAY Responsable Unité Fonctionnelle 2. Grégory DELEMARLE Directeur
Stadium		<ol style="list-style-type: none"> 1. Nicolas BALLAND Chef de service par intérim et Chef de service adjoint 2. Grégory DELEMARLE Directeur

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 10 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
DIRECTION GOUVERNANCE ET DIALOGUE TERRITORIAUX		
	<p>1. Aurélie RAIBON Directrice</p> <p>2. Simon JODOGNE Directeur adjoint</p>	
DIRECTION DÉLEGATION PERMANENTE AUPRÈS DES INSTITUTIONS		
	<p>Win DE JAEGER Directeur par intérim</p>	
POLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI		
DIRECTION PARCOURS ENTREPRISES		
	<p>1. Alexandre LECLERCQ Directeur</p> <p>2. Thomas VINCENT Directeur adjoint</p>	
Aménagement économique et implantation		<p>1. Sophie ENGRAND Chef de service</p> <p>2. Alexandre LECLERCQ Directeur</p> <p>3. Thomas VINCENT Directeur adjoint</p>
Animation et services		<p>1. Benjamin COUTEREEL Chef de service</p> <p>2. Alexandre LECLERCQ Directeur</p> <p>3. Thomas VINCENT Directeur adjoint</p>
DIRECTION ATTRACTIVITÉ ET INNOVATION		
	<p>Laurence RULLIER Directrice par intérim</p>	
Attractivité et action internationale		<p>1. Nathalie PRUVOST Chef de service</p> <p>2. Laurence RULLIER Directrice par intérim</p>

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 10 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
Innovation recherche et digital		<ol style="list-style-type: none"> Juliette DELCAMBRE Chef de service Laurence RULLIER Directrice par intérim
<i>MISSION STRATÉGIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TERRITOIRES ET EMPLOI</i>		
	<p>David VAILLANT Chef de mission</p>	
POLE PLANIFICATION, AMÉNAGEMENT ET HABITAT		
DIRECTION URBANISME AMÉNAGEMENT ET VILLE		
	<ol style="list-style-type: none"> Béatrice DELMAS Directrice Claire TAVE Directrice adjointe 	
Politique de la ville		<ol style="list-style-type: none"> Annabelle LECOCQ Chef de service Véronique PINEL Chef de service adjointe Claire TAVE Directrice adjointe Béatrice DELMAS Directrice
Aménagement		<ol style="list-style-type: none"> Jérémy DE CONTI Chef de Service Aurélié BOISSEAU Chef de service adjointe Claire TAVE Directrice adjointe Béatrice DELMAS Directrice
DIRECTION HABITAT		
	<p>Claire BRUHAT Directrice</p>	
Plan Local de l'Habitat		<ol style="list-style-type: none"> Guillemette LESCURE Chef de service Karine LUZY Chef de service adjointe Claire BRUHAT Directrice

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 10 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
Politique d'accueil des gens du voyage		<p>1. Cédric WAMBERGUE Chef de service</p> <p>2. Claire BRUHAT Directrice</p>
Habitat privé		<p>1. Elena ITURRA Chef de service</p> <p>2. Claire BRUHAT Directrice</p>
Solidarité et droit au logement		<p>1. Marjolaine BATY Chef de service</p> <p>2. Claire BRUHAT Directrice</p>
DIRECTION STRATÉGIES ET OPÉRATIONS FONCIÈRES		
	<p>1. Martine LEFEBVRE Directrice</p> <p>2. Christine LAFEUILLE Directrice Adjointe</p>	
Action foncière		<p>1. Claudine CERF Chef de service</p> <p>2. Martine LEFEBVRE Directrice</p> <p>3. Christine LAFEUILLE Directrice adjointe</p>
Stratégie, ressources et expertises		<p>1. Christine LAFEUILLE Directrice adjointe</p> <p>2. Martine LEFEBVRE Directrice</p>
DIRECTION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'OEUVRE		
	<p>Mathieu MERLE Directeur</p>	
Aménagement des territoires et architecture		<p>1. Bertrand COLLET Chef de service</p> <p>2. Mathieu MERLE Directeur</p>
Sols et grands équipements		<p>1. Brigitte DECLERCQ Chef de service</p> <p>2. Mathieu MERLE Directeur</p>

	Bon de commande inférieur ou égal à 10 000 euros HT Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés	Les ordres de services Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant Le décompte des pénalités de retard Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne Les ouvertures et fermetures des compteurs Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves Les décomptes généraux des marchés de travaux
Génie civil et énergie		1. Emmanuel PREUX Chef de service 2. Mathieu MERLE Directeur
Voirie et réseaux divers		1. Laurent VERBEKE Chef de service 2. Mathieu MERLE Directeur
Appui à la maîtrise d'ouvrage		1. Nil DUEZ Responsable d'unité fonctionnelle 2. Mathieu MERLE Directeur
DIRECTION PLANIFICATION URBAINE, PROGRAMMATION ET STRATÉGIES TERRITORIALES		
	1. Fanny ODEN Directrice 2. William HAMLET Directeur adjoint	
Planification urbaine		1. Sébastien FOURNIER Chef de service 2. Fanny ODEN Directrice 3. William HAMLET Directeur adjoint
Ingénierie de la programmation et des stratégies territoriales		1. William HAMLET Chef de service 2. Fanny ODEN Directrice
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT		
	1. Elodie DESRY DGA 2. Marc-Antoine DOCHEZ DGA adjoint	
DIRECTION GÉNÉRALE DELEGUÉE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITE-TRANSPORTS		
<i>MISSION AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE</i>		
	Isabelle ANDRIVON DGD	

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 10 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
MISSION STRATÉGIQUE COORDINATION ET PROJETS		
	Isabelle ANDRIVON DGD	
DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Muriel ARNAUD Directrice 2. Julien KOESTEN Directeur Adjoint 	
Pilotage, prévention, prospective		<ol style="list-style-type: none"> 1. Mathieu NEAU Chef de service 2. Muriel ARNAUD Directrice 3. Julien KOESTEN Directeur Adjoint
Gestion, contrôle, optimisation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Yasmina DELLI Chef de service 2. Muriel ARNAUD Directrice 3. Julien KOESTEN Directeur Adjoint
Proximité, accompagnement citoyens		<ol style="list-style-type: none"> 1. Ghislain BECQUET Chef de service 2. Erika LAINE Chef de service adjointe 3. Muriel ARNAUD Directrice 4. Julien KOESTEN Directeur Adjoint
DIRECTION TRANSITION ÉNERGIE CLIMAT		
	Ghislain FERRAN Directeur	
DIRECTION MOBILITÉ		
	Audrey MASQUELIN Directrice par intérim	
Etudes et plans de déplacements urbain		<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline DEPIERRE Chef de service 2. Audrey MASQUELIN Directrice par intérim

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 10 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
Politiques de déplacements		Audrey MASQUELIN Chef de service
DIRECTION TRANSPORTS		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alain NOYELLE Directeur 2. Barbara NOGUEIRA Directrice adjointe 	
Evolution du métro		<ol style="list-style-type: none"> 1. Emmanuel COUTELIER Chef de service 2. Alain NOYELLE Directeur 3. Barbara NOGUEIRA Directrice adjointe
Maintenance		<ol style="list-style-type: none"> 1. Cédric RENAULT Chef de service 2. Alain NOYELLE Directeur 3. Barbara NOGUEIRA Directrice adjointe
Exploitation et sécurisation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Betty DELABRE Chef de service 2. Alain NOYELLE Directeur 3. Barbara NOGUEIRA Directrice adjointe
Evolution du réseau		<ol style="list-style-type: none"> 1. Sophie MASURE Chef de service 2. Alain NOYELLE Directeur 3. Barbara NOGUEIRA Directrice adjointe

Bon de commande supérieur à 100 000 euros HT et inférieur ou égal à 200 000 euros HT

DIRECTION GÉNÉRALE DÉLEGUÉE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ-TRANSPORTS

DIRECTIONS EAU ET ASSAINISSEMENT - ESPACE PUBLIC ET VOIRIE

Isabelle ANDRIVON
DGD

	Bon de commande supérieur à 50 000 euros HT et inférieur ou égal à 100 000 euros HT Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés	Bon de commande inférieur ou égal à 50 000 euros HT Les ordres de services Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant Le décompte des pénalités de retard Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne Les ouvertures et fermetures des compteurs Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves Les décomptes généraux des marchés de travaux
--	--	--

DIRECTION GÉNÉRALE DÉLEGUÉE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ-TRANSPORTS

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT

	1. Yannick VAN ES Directeur 2. Laurence BLONDEL Directrice adjointe	
Pilotage, contrôle des opérateurs, qualité		1. Ludovic DENNIN Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Régie d'exploitation des ouvrages d'assainissement		1. Daniel PYZAK Chef de service 2. Laure DEJARDIN Chef de service adjoint 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Conduite d'opérations et exploitation des grands ouvrages		1. Annabella TASSART Chef de service 2. Catherine MOTTE Chef de service adjoint 3. Yannick VAN ES Directeur 4. Laurence BLONDEL Directrice adjointe

	<p>Bon de commande supérieur à 50 000 euros HT et inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 50 000 euros HT</p> <p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
Grand cycle de l'eau		<ol style="list-style-type: none"> 1. Florian BUSY Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Veille sanitaire écologique		<ol style="list-style-type: none"> 1. Emmanuel BUGNER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Diagnosics, planification et performance des systèmes d'assainissement		<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric DECOSTER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean-Michel MAILLET Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Lille-Seclin		<ol style="list-style-type: none"> 1. Aurélié HUGOT Chef de service par intérim 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Marcq en Baroeul-La Bassée		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean DEMSKI Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Tourcoing-Armentières		<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric CAURIER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe

	<p>Bon de commande supérieur à 50 000 euros HT et inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 50 000 euros HT</p> <p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
DIRECTION ESPACE PUBLIC ET VOIRIE		
	<p>1. Ludovic DELESTREZ Directeur</p> <p>2. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint</p>	
Gestion du domaine public		<p>1. Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service</p> <p>2. Ludovic DELESTREZ Directeur</p> <p>3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint</p>
Gestion des équipements de la route et signalisation		<p>1. Amerouch KHITER Chef de service</p> <p>2. Ludovic DELESTREZ Directeur</p> <p>3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint</p>
Entretien et Exploitation de la route		<p>1. Marc VANNESTE Chef de service</p> <p>2. Rodrigue BOURNONVILLE Chef de service adjoint</p> <p>3. Ludovic DELESTREZ Directeur</p> <p>4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint</p>
Aménagement, qualité des espaces publics et ouvrages		<p>1. Marc COURBOT Chef de service</p> <p>2. Alexandra BENEDETTI Chef de service adjointe</p> <p>3. Ludovic DELESTREZ Directeur</p> <p>4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint</p>
Maitrise d'ouvrage		<p>1. Frédéric FINET Chef de service</p> <p>2. Ludovic DELESTREZ Directeur</p> <p>3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint</p>

	<p>Bon de commande supérieur à 50 000 euros HT et inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 50 000 euros HT</p> <p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq		<ol style="list-style-type: none"> 1. Erwan ROUART Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Lille-Seclin		<ol style="list-style-type: none"> 1. Sébastien LEGILLON Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Marcq en Baroeul – La Bassée		<ol style="list-style-type: none"> 1. Sylvain JOAO Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Tourcoing-Armentières		<ol style="list-style-type: none"> 1. Mehdi IDRISSE MACHICHI Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 10 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
PÔLE FINANCES		
DIRECTION STRATÉGIE FINANCIÈRE		
	Anne PACAUD Directrice	
Budget et programmation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Guillaume FOQUE Chef de service 2. Jérôme DUMORTIER Chef de service adjoint 3. Anne PACAUD Directrice
Observatoire fiscal et dotations		<ol style="list-style-type: none"> 1. Marion CABELLIC Chef de service 2. Aurélie DUQUESNE Chef de service adjointe 3. Anne PACAUD Directrice
Dette et garanties d'emprunts		<ol style="list-style-type: none"> 1. Murielle MAUPAS Chef de service 2. Anne PACAUD Directrice
Contrôle de gestion		<ol style="list-style-type: none"> 1. Philippe JAMELOT Chef de service 2. Marie LORTHIOIR Chef de service adjointe 3. Anne PACAUD Directrice
DIRECTION GESTION FINANCIÈRE		
	Vincent KOHUT Directeur par intérim et Directeur adjoint	
Pilotage et contrôle interne		<ol style="list-style-type: none"> 1. Bruno PHILIPPE Chef de service 2. Cédric DEJONGHE Chef de service adjoint 3. Vincent KOHUT Directeur par intérim et Directeur adjoint

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 10 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
Réalisation financière		<p>1. Denise DUBOUT Chef de service</p> <p>2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint</p> <p>1. Vincent KOHUT Directeur par intérim et Directeur adjoint</p>
Expertises financières		<p>1. Régis DELATTRE Chef de service</p> <p>2. Vincent KOHUT Directeur par intérim et Directeur adjoint</p>
DIRECTION ACCOMPAGNEMENTS, PARTENARIATS ET EUROPE		
	Thiphaine CADORET Directrice	
Appui à la gestion des financements		<p>1. Stéphanie CALON Responsable d'unité fonctionnelle</p> <p>2. Thiphaine CADORET Directrice</p>

Annexe 5 :

Liste des délégués de signature des actes listés au chapitre 3.1 relatif aux concessions de services et de travaux ainsi qu'aux concessions d'aménagement aux risques du concessionnaire du titre 1 de l'arrêté

Pôle	Délégué(s) par ordre de priorité
DIRECTION GENERALE DELEGUEE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITE ET TRANSPORTS	Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL	Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique
PLANIFICATION, AMENAGEMENT ET HABITAT	Didier DELAVAL Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats faisant fonction d'adjoint au Directeur Commande Publique

Annexe 5bis :

Liste des délégués de signature des actes listés au chapitre 3.2 relatif aux concessions de services et de travaux ainsi qu'aux concessions d'aménagement aux risques du concessionnaire du titre 1 de l'arrêté

Pôle	Direction / service stratégique	Délégué(s) par ordre de priorité
DIRECTION GÉNÉRALE DELEGUÉE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ ET TRANSPORTS	Déchets ménagers	<ol style="list-style-type: none"> 1. Muriel ARNAUD Directrice 2. Julien KOESTEN Directeur adjoint
	Eau et assainissement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yannick VAN ES Directeur 2. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
	Transitions énergie et climat	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ghislain FERRAN Directeur
	Transports	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alain NOYELLE Directeur 2. Barbara NOGUEIRA Directrice adjointe
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL		<ol style="list-style-type: none"> 1. Valérie DUC Chef de mission stratégique
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	Parcours Entreprises	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alexandre LECLERCQ Directeur 2. Thomas VINCENT Directeur adjoint
	Attractivité et innovation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laurence RULLIER Directrice par intérim

Annexe 6 :

Liste des délégués de signature des actes d'administration générale listés
ci-après.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES		
Service	Actes	Délégué (s) par ordre de priorité
DIRECTION GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE		
Secrétariat des séances et des actes	<ul style="list-style-type: none"> - Délivrance des expéditions du registre des délibérations et des décisions de la métropole - Certification matérielle et conforme des pièces et documents - Certification du caractère exécutoire des décisions, des arrêtés, des délibérations et de tout autre type d'actes - Formalités de gestion et de commande des certificats pour authentification et signature au format électronique agissant au titre de représentant légal de l'établissement sur délégation de M. le Président - Signature des conventions de formation destinées aux membres élus du Conseil de la métropole 	Arnaud FICOT Directeur
	<ul style="list-style-type: none"> - Certification des affichages réglementaires - Paraphe des feuilles du registre 	1. Anne STIEVENART Chef de service 2. Arnaud FICOT Directeur
Secrétariat des élus	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de la représentation au sein des organismes extérieurs ou satellites de la métropole européenne de Lille - Signature des conventions de formation auprès d'organismes agréés par le ministère de l'intérieur dans le cadre de demandes de au bénéfice des élus du Conseil de la métropole 	1. Christophe GRIFFON Responsable Unité Fonctionnelle 2. Arnaud FICOT Directeur

PÔLE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION

Service	Actes	Délégué (s) par ordre de priorité
DIRECTION INGENIÉRIE JURIDIQUE ET ASSURANCES		
	Habilitations des agents à l'effet de représenter la MEL lors des audiences devant les tribunaux, ainsi que pour les dépôts de plainte en application du Code de procédure pénale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sandra RIVES Directrice 2. Jérôme DEWULF Chef de service 3. Amélie DOYEN-BONNE Chef de service adjointe
Ingénierie juridique	Courrier de transmission au tribunal administratif de pièces utiles à l'instruction des recours, au titre de l'article R.772-8 du Code de justice administrative	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jérôme DEWULF Chef de service 2. Amélie DOYEN-BONNE Chef de service adjointe 3. Sandra RIVES Directrice
Assurances	<ul style="list-style-type: none"> - Quittances d'indemnité inférieures à 5 000 € - Refus de prise en charge dans le cadre de réclamations de tiers ou d'usagers mettant en cause la responsabilité de la MEL - Mise en cause de tiers suite à dommage causé à la MEL 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Anne-Cécile KIEFFER Responsable d'Unité Fonctionnel 2. Sandra RIVES Directrice
DIRECTION ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES		
Ingénierie juridique des territoires	<ul style="list-style-type: none"> - Courriers et notifications relatifs à l'organisation et au déroulement des concertations préalables aux opérations d'aménagement et évolutions du PLU - Courriers et notifications relatifs à l'organisation et au déroulement des procédures d'enquêtes publiques - Courriers et notifications relatifs à la gestion, aux procédures d'évolution et l'interprétation du PLU - Courriers relatifs à la gestion de la taxe d'aménagement (notification des évolutions de taux, actualisation, notification des remises gracieuse...) et à participation pour non-réalisation d'aires de stationnement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sergio AURAS Directeur 2. Isabelle PILON Directrice adjointe
Autorisations d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> - Avis relatifs aux demandes d'autorisation d'urbanisme 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sergio AURAS Directeur 2. Isabelle PILON Directrice adjointe
DIRECTION VIE DU DOCUMENT		
Archives	Instruction et signature de tous documents relatifs : <ul style="list-style-type: none"> - aux demandes d'accès aux documents administratifs à l'exception de celles relatives à la commande publique et informations relatives à l'environnement, - aux demandes de réutilisation des informations publiques. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline SENAME Chef de service 2. Eric BOURGOIS Directeur par intérim

	<ul style="list-style-type: none"> - Liaison entre la MEL et la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (C.A.D.A) - Etablissement d'un bilan annuel 	
DIRECTION ACHATS ET LOGISTIQUES		
Services et ressources	Validation et signature des grilles de remboursement de frais générés à l'occasion des ordres de mission délivrés par les DGAS aux agents relevant de leur autorité hiérarchique respective	<ol style="list-style-type: none"> 1. Eric BOURGOIS Directeur 2. Vincent PLACE Directeur Adjoint
DIRECTION PATRIMOINE ET SÉCURITÉ		
Stratégie et économie du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Courriers externes - Attestations de remise de clés - Avis sur diagnostic amiante et plomb - Courriers aux concessionnaires, permanences weekend et jours fériés - Factures sur deux exemplaires et bordereau de suivi de factures 	Nadia BEN AYED Directrice par intérim
Projet et maintenance du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse aux sollicitations externes, lettre d'envoi aux maires : permis de démolir et déclaration de travaux - Envoi des déclarations préalables à l'Office Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (O.P.P.B.T.M), à la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (C.R.A.M), à la Direction Départementale Travail Emploi et Formation Professionnelles (D.D.T.E.F) et au coordonnateur de sécurité 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Hélène VANESLANDE Chef de service 2. Nadia BEN AYED Directrice par intérim

Services	Actes	Déléataire (s) par ordre de priorité
POLE RESSOURCES HUMAINES, INNOVATION ET DIALOGUES		
	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêtés : • D'avancements • De paie (hors décisions défavorables) • De position administrative • De protection sociale (hors accidents de services) • De temps de travail 	Doriane HUART Directrice générale adjointe
Médecine de prévention	Cartes d'habilitations de sécurité	Pivoine CAMUS Chef de mission stratégique
DIRECTION PILOTAGE ET ADMINISTRATION RH		
Analyse statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes d'avis à la hiérarchie suite à la réussite d'un concours • Courriers et documents relatifs aux avancements de grade et de promotion interne • Courriers relatifs à de l'expertise statutaire 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline LEDET Directrice 2. Valérie RAVILLION Responsable Unité Fonctionnelle 3. Julien BAHUAUD Directeur adjoint
	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêtés de carrière octroyant des droits 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline LEDET Directrice 2. Julien BAHUAUD Directeur adjoint
Gestion individuelle de la paie et de la carrière	<ul style="list-style-type: none"> • Instruction et signature de tous les documents relatifs à l'octroi et au renouvellement de droits statutaires • Courriers et documents relatifs aux sollicitations des partenaires extérieurs • Attestation de droits divers • Courriers relatifs à la gestion des contractuels • Courriers et documents relatifs à l'aide de retour à l'emploi 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Roger-Philippe CUPIT Chef de service 2. Céline LEDET Directrice 4. Julien BAHUAUD Directeur adjoint
	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêtés de carrière octroyant des droits 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline LEDET Directrice 2. Julien BAHUAUD Directeur adjoint
Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> - Courriers et notifications relatifs au télétravail 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline LEDET Directrice
Organisation du temps du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Courriers de recrutement sur des emplois non permanents dont la durée est inférieure ou égale à trois mois 	<ol style="list-style-type: none"> 2. Julien BAHUAUD Directeur adjoint
Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> - Instruction et signature de tous les documents relatifs à l'apprentissage et aux stages gratifiés ou non - Accusés réceptions des lettres de candidature et courriers de refus relatifs aux offres proposées sur les postes de titulaires et de contractuels 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Thomas LEFETZ Chef de service 2. Sophie WARTEL Chef de service adjointe

Services	Actes	Déléataire (s) par ordre de priorité
DIRECTION VIE DE L'AGENT		
Formation et documentation	Tous documents relatifs aux inscriptions et aux conventions liés à la formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Flavie HUGOT DE SAINT JEAN Chef de service 2. Laurence DEBUIGNE Chef de service adjointe 3. Victoria SILVESTRE Directrice 4. Lucile LEHOUCQ Directrice adjointe
Protection sociale et retraite	Courriers et notifications de décisions défavorables à l'agent relatif à la protection sociale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Victoria SILVESTRE Directrice 2. Lucile LEHOUCQ Directrice adjointe 3. Valérie DELPLACE Responsable Unité Fonctionnelle
	Courriers, convocation et attestations relatifs à la protection sociale et à la retraite	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valérie DELPLACE Responsable Unité Fonctionnelle 2. Victoria SILVESTRE Directrice 3. Lucile LEHOUCQ Directrice adjointe
	<ul style="list-style-type: none"> - Courriers adressés au juge des tutelles - Mandats Capital Décès 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Victoria SILVESTRE Directrice 2. Lucile LEHOUCQ Directrice adjointe 3. Valérie DELPLACE Responsable Unité Fonctionnelle
	Arrêtés liés à la protection sociale et la retraite sans problématique particulière	<ol style="list-style-type: none"> 1. Victoria SILVESTRE Directrice 2. Lucile LEHOUCQ Directrice adjointe

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
PÔLE FINANCES		
DIRECTION GESTION FINANCIÈRE		
Expertises financières	<ul style="list-style-type: none"> - Déclarations de TVA - Réponses aux demandes d'informations fiscales - Rescrits fiscaux - Certificats administratifs en lien avec la gestion du patrimoine - Attestation prêt employeur 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Régis DELATTRE Chef de service 2. Vincent KOHUT Directeur par intérim et Directeur Adjoint
Pilotage et contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> - Signature des pièces comptables (en particulier : titre, mandats, bordereaux, ordre de paiement ou certificats administratifs, pièces comptables relatives au patrimoine). - Conformément à l'article D. 1617-23 du CGCT, cette signature emporte : <ol style="list-style-type: none"> a. Pour les dépenses : justification du service fait et certification du caractère exécutoire des pièces justificatives b. Pour les recettes : justification du caractère exécutoire des pièces justificatives et rendu exécutoires des titres de recette 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sandrine THIOT Responsable Unité Fonctionnelle 2. Bruno PHILIPPE Chef de service 3. Cédric DEJONGHE Chef de service adjoint 4. Vincent KOHUT Directeur par intérim et Directeur Adjoint
DIRECTION STRATÉGIE FINANCIÈRE		
Fiscalités et dotation	<ul style="list-style-type: none"> - Accusés de réception des demandes de dégrèvements - Courriers d'envoi des demandes de dégrèvements de la Direction Générale des Finances Publiques (D.G.F.I.P) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marion CABELLIC Chef de service 2. Elodie MOERMAN Chef de service adjoint 3. Anne PACAUD Directrice
Dettes et garanties d'emprunts	<ul style="list-style-type: none"> - Accusés de réception des demandes de garanties d'emprunt - Contrats des prêts garantis - Conventions entre la MEL et les bénéficiaires des garanties d'emprunt 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Murielle MAUPAS Chef de service 2. Anne PACAUD Directrice

Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI		
DIRECTION PARCOURS ENTREPRISES		
	<ul style="list-style-type: none"> - Certification des pièces financières justificatives dans l'exécution des conventions attributives de subvention - Attestation d'engagement de la métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs - Attestation d'engagement de métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs - Attestations d'engagement des co-financeurs dans le cadre de projets co-subsctionnés par la métropole européenne de Lille - Certification d'occupation de locaux à usage d'habitation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alexandre LECLERCQ Directeur 2. Thomas VINCENT Directeur adjoint
DIRECTION ATTRACTIVITÉ ET INNOVATION		
	<ul style="list-style-type: none"> - Certification des pièces financières justificatives dans l'exécution des conventions attributives de subvention - Attestation d'engagement de la métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs - Attestation d'engagement de métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs - Attestations d'engagement des co-financeurs dans le cadre de projets co-subsctionnés par la métropole européenne de Lille - Certification d'occupation de locaux à usage d'habitation 	<p>Laurence RULLIER Directrice par intérim</p>

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
MISSION STRATÉGIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TERRITOIRES ET EMPLOI		
	<ul style="list-style-type: none"> - Décision d'avis favorable ou d'avis défavorable de la métropole européenne de Lille pour toutes les saisines des villes - Certification des pièces financières justificatives dans l'exécution des conventions attributives de subvention - Attestation d'engagement de la métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs - Attestation d'engagement de métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs - Attestations d'engagement des co-financeurs dans le cadre de projets co-subsctionnés par la métropole européenne de Lille - Certification d'occupation de locaux à usage d'habitation 	David VAILLANT Chef de mission
PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL		
DIRECTION RELATIONS AVEC LES USAGERS, CITOYENNETÉ, JEUNESSE		
Crématoriums	Conventions de crémation des restes mortels issus des reprises de concession ainsi que celles issues des restes anatomiques passées avec les centres hospitaliers	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jason LICHMANN Chef de service par intérim 2. Cédric HARDY Directeur
Citoyenneté et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Signature des attributions des aides aux jeunes en difficulté - Aides collectives et courriers relatifs aux fonds d'aides aux jeunes 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Paul MONDINO Chef de service par intérim 2. Cédric HARDY Directeur
DIRECTION CULTURE ET TOURISME		
Culture	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, prises en application des décisions de la métropole - Notification des conventions portant octroi des subventions - Décision de rejet de la subvention 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chrysaline GALLET Chef de service 2. Cassandre DEWEINE Directrice

Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
DIRECTION SPORTS		
Projets, exploitation et pilotage des équipements sportifs	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, prises en application des décisions de la métropole - Baux de toute nature, contrats d'occupation et conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles, du domaine public et privé, pris en location ou donnés en location, pour une durée inférieure ou égale à 10 ans, en application des décisions de la Métropole de Lille 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric MAQUET Chef de service 2. Assia BECAR Chef de service adjointe
Politique sportive (UF)	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, prises en application des décisions de la métropole - Notification des conventions portant octroi des subventions - Décision de rejet de la subvention 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Grégory DELEMARLE Directeur 2. Jérôme FAY Responsable Unité Fonctionnelle
	<ul style="list-style-type: none"> - Résiliation du marché de travaux relatif au Stadium - Exécution des opérations de liquidation en application de l'article 47.1.1 du CCAG travaux dans le cadre du marché de travaux relatif au Stadium - Adoption des mesures pour assurer la conservation et la sécurité des ouvrages en application de l'article 47.1.2 du GGAG travaux, y compris l'émission des bons de commande correspondants dans le cadre du marché de travaux relatif au Stadium 	<p>Grégory DELEMARLE Directeur</p>
DIRECTION NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT		
Agriculture , biodiversité et alimentation	Convention portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, mises en application des décisions de la métropole	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laure FICOT Directrice 2. Noluen GERMAIN Chef de service
Espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Convention portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5000 € ainsi que leur notification, mises en application des décisions de la métropole - Notification des conventions portant octroi des subventions - Décision de rejet de la subvention - Convention d'occupation temporaire sans redevance - Autorisation de circuler sans redevance - Avis à batellerie 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laure FICOT Directrice 2. Jean-françois ANTOINE Chef de service 3. Etienne FORTIN Responsable d'unité fonctionnelle 4. Pierre GENEAU Responsable d'unité fonctionnelle

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Près du Hem	<ul style="list-style-type: none"> - Convention d'occupation temporaire sans redevance - Autorisation de circuler sans redevance 	Jean LEMAIRE Chef de service
Mosaïc	<ul style="list-style-type: none"> - Convention d'occupation temporaire sans redevance - Autorisation de circuler sans redevance 	Aurélié PAINDAVOINE Chef de service
Musée de Plein Air	<ul style="list-style-type: none"> - Convention d'occupation temporaire sans redevance - Autorisation de circuler sans redevance 	Eric LAMBERT Chef de service
POLE PLANIFICATION, AMENAGEMENT ET HABITAT		
DIRECTION PLANIFICATION URBAINE, PROGRAMMATION ET STRATEGIES TERRITORIALES		
	<ul style="list-style-type: none"> - Accusé réception d'attente sur des modifications/ révisions ponctuelles du PLU - Invitation et diffusion compte rendu COTEC - Transmission de documents et/ou d'information aux villes, partenaires, prestataires - Invitation et diffusion compte rendu des réunions techniques (groupe projet) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fanny ODEN Directrice 2. William HAMLET Directeur adjoint
DIRECTION HABITAT		
	<ul style="list-style-type: none"> - Courriers de transmissions à l'Etat, aux banques, à la Caisse d'Allocations Familiales - Courriers aux villes, organismes HLM, associations et autres prestataires - Courriers aux propriétaires défaillants et accord sur la proposition de relogement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Claire BRUHAT Directrice 2. Elena ITURRA Chef de service 3. Karine LUZY Chef de service adjointe
Fonds de solidarité du logement	<ul style="list-style-type: none"> - Signature des aides relatives au Fonds de Solidarité Logement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marjolaine BATY Chef de service 2. Martin LEBEGUE Responsable d'unité fonctionnelle 3. Claire BRUHAT Directrice
Habitat privé	<ul style="list-style-type: none"> - Signature des autorisations préalables de mise en location (APML) - Signature des autorisations préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation (APD) - Courriers de demande de pièces complémentaires 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elena ITURRA Chef de service 2. Claire BRUHAT Directrice

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
DIRECTION STRATÉGIE ET OPÉRATIONS FONCIÈRES		
	<ul style="list-style-type: none"> - Courrier de renonciation au droit de préemption urbain 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Martine LEFEBVRE Directrice 2. Christine LAFEUILLE Directrice adjointe
Action foncière	<ul style="list-style-type: none"> - Notification des déclarations d'utilité publique - Notifications d'enquêtes - Arrêté de cessibilité - Ordonnance d'expropriation - Courriers d'irrecevabilité DIA - Notification des décisions portant exercice du droit de préemption ou du droit de priorité - Notification des décisions de retrait et d'abrogation - Envoi pièces au notaire, certification conforme - Réponses défavorables aux demandes de cession 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Martine LEFEBVRE Directrice 2. Christine LAFEUILLE Directrice Adjointe 3. Claudine CERF Chef de service
DIRECTION GÉNÉRALE DÉLEGUÉE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ ET TRANSPORTS		
MISSION AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE		
	<ul style="list-style-type: none"> - Certification des pièces financières justificatives dans l'exécution des conventions attributives de subvention - Attestation d'engagement de la métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs 	Thierry DESCAMPS Chef de mission
DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS		
Pilotage, prévention, prospectives	Conventions de soutiens financiers des éco-organismes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mathieu NEAU Chef de service 2. Muriel ARNAUD Directrice 3. Julien KOESTEN Directeur Adjoint
Gestion, contrôle, optimisation	Conventions de soutiens financiers des éco-organismes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yasmina DELLI Chef de service 2. Muriel ARNAUD Directrice 3. Julien KOESTEN Directeur Adjoint
Proximité, accompagnement citoyens	Conventions de soutiens financiers des éco-organismes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ghislain BECQUET Chef de service 2. Muriel ARNAUD Directrice 3. Julien KOESTEN Directeur Adjoint

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
DIRECTION ESPACE PUBLIC ET VOIRIE		
	- Permis d'aménager	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ludovic DELESTREZ Directeur 2. Gabriel MONVILLE Directeur Adjoint
Gestion du Domaine Public	<p>Procédures de classement, déclassement, déclassement par anticipation, désaffectation, cession sans déclassement, transfert d'office, de conventionnement, d'adoption de plans d'alignement et d'alignement individuel prévues aux articles L141-3 du Code de la voirie routière, L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, L3312-1 du code général de la propriété des personnes publiques, L318-3 du Code de l'urbanisme et L112-2 du code de la voirie routière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signature des arrêtés d'alignement individuel - signature des arrêtés d'ouverture d'enquête publique - signature des arrêtés d'indemnisation des commissaires enquêteurs. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Gestion du Domaine Public – Gestion Domaniale Territorialisée UTLS	<p>- Signature des courriers de notification des décisions d'acquisition, de déclassement, déclassement par anticipation, de transfert d'office, d'ouverture d'enquête publique, d'adoption de plans d'alignement, d'alignement individuel et de désaffectation en application des articles L141-3 du Code de la voirie routière, L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, L3312-1 du code général de la propriété des personnes publiques, L318-3 du Code de l'urbanisme et L112-2 du code de la voirie routière</p> <p>- Signature de tous courriers de notifications aux propriétaires concernés par la mise en œuvre d'une procédure de transfert d'office de voirie privée dans le domaine public métropolitain, régie par l'article L318-3 du code de l'urbanisme</p> <p>- Signature de tous courriers de notification des conventions liées à la gestion du domaine public notamment conventions d'occupation du domaine public, conventions de rétrocession des voies de lotissement, conventions de superposition d'affectations, conventions de gestion</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service 2. Gilles SMAGUE Responsable d'unité fonctionnelle 3. Ludovic DELESTREZ Directeur 4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Gestion du Domaine Public – Gestion Domaniale Territorialisée UTRV	<p>- Signature des courriers de notification des décisions d'acquisition, de déclassement, déclassement par anticipation, de transfert d'office, d'ouverture d'enquête publique, d'adoption de plans d'alignement, d'alignement individuel et de désaffectation en application des articles L141-3 du Code de la voirie routière, L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, L3312-1 du code général de la propriété des personnes publiques, L318-3 du Code de l'urbanisme et L112-2 du code de la voirie routière</p> <p>- Signature de tous courriers de notifications aux propriétaires concernés par la mise en œuvre d'une procédure de transfert d'office de voirie privée dans le</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service 2. Adrien DEMARREZ Responsable d'unité fonctionnelle 3. Ludovic DELESTREZ Directeur 4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
	<p>domaine public métropolitain, régie par l'article L318-3 du code de l'urbanisme</p> <p>- Signature de tous courriers de notification des conventions liées à la gestion du domaine public notamment conventions d'occupation du domaine public, conventions de rétrocession des voies de lotissement, conventions de superposition d'affectations, conventions de gestion</p>	
<p>Gestion du Domaine Public – Gestion Domaniale Territorialisée UTML</p>	<p>- Signature des courriers de notification des décisions d'acquisition, de déclassement, déclassement par anticipation, de transfert d'office, d'ouverture d'enquête publique, d'adoption de plans d'alignement, d'alignement individuel et de désaffectation en application des articles L141-3 du Code de la voirie routière, L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, L3312-1 du code général de la propriété des personnes publiques, L318-3 du Code de l'urbanisme et L112-2 du code de la voirie routière</p> <p>-Signature de tous courriers de notifications aux propriétaires concernés par la mise en œuvre d'une procédure de transfert d'office de voirie privée dans le domaine public métropolitain, régie par l'article L318-3 du code de l'urbanisme</p> <p>- Signature de tous courriers de notification des conventions liées à la gestion du domaine public notamment conventions d'occupation du domaine public, conventions de rétrocession des voies de lotissement, conventions de superposition d'affectations, conventions de gestion</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service 2. Virginie FICOT Responsable d'unité fonctionnelle 3. Ludovic DELESTREZ Directeur 4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
<p>Gestion du Domaine Public – Gestion Domaniale Territorialisée UTTA</p>	<p>- Signature des courriers de notification des décisions d'acquisition, de déclassement, déclassement par anticipation, de transfert d'office, d'ouverture d'enquête publique, d'adoption de plans d'alignement, d'alignement individuel et de désaffectation en application des articles L141-3 du Code de la voirie routière, L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, L3312-1 du code général de la propriété des personnes publiques, L318-3 du Code de l'urbanisme et L112-2 du code de la voirie routière</p> <p>- Signature de tous courriers de notifications aux propriétaires concernés par la mise en œuvre d'une procédure de transfert d'office de voirie privée dans le domaine public métropolitain, régie par l'article L318-3 du code de l'urbanisme</p> <p>- Signature de tous courriers de notification des conventions liées à la gestion du domaine public notamment conventions d'occupation du domaine public, conventions de rétrocession des voies de lotissement, conventions de superposition d'affectations, conventions de gestion</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service 2. Marie-Odile CASTELAIN Responsable d'unité fonctionnelle 3. Ludovic DELESTREZ Directeur 4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
<p>Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq</p>	<p>Permissions de voirie relevant du territoire de l'unité territoriale de Roubaix Villeneuve d'Ascq</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Erwan ROUART Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Unité territoriale Tourcoing-Armentières	Permissions de voirie relevant du territoire de l'unité territoriale de Tourcoing Armentières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mehdi IDRISSE MACHICI Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Lille- Seclin	Permissions de voirie relevant du territoire de l'unité territoriale de Lille Seclin	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sébastien LEGILLON Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Marcq- en-Baroeul-La Bassée	Permissions de voirie relevant du territoire de l'unité territoriale de Marcq-en-Baroeul La Bassée	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sylvain JOAO Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Entretien et exploitation de la route	Permissions de voirie relevant du réseau routier structurant géré par le Service Entretien et Exploitation de la Route	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marc VANNESTE Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Aménagement, qualité des espaces publics et ouvrages	Avis pour convois exceptionnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marc COURBOT Chef de service 2. Alexandra BENEDETTI Chef de service adjointe 3. Ludovic DELESTREZ Directeur 4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Maitrise d'ouvrage (EPV)	Arrêtés de police, de circulation et de stationnement hors agglomération	<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric FINET Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT		
Diagnosics, planification et performance des systèmes d'assainissement	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric DECOSTER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Grand cycle de l'eau	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sylvia MAUDET-BIZAIS Responsable d'unité fonctionnelle 2. Florian BUSY Chef de service 3. Yannick VAN ES Directeur 4. Laurence BLONDEL Directrice adjointe

Service	Actes	Délégateur(s) par ordre de priorité
Régie d'exploitation des ouvrages d'assainissement	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	1. Daniel PYZAK Chef de service 2. Laure DEJARDIN Chef de service adjoint 3. Yannick VAN ES Directeur 4. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Conduite d'opérations et exploitation des grands ouvrages	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	1. Cédric MOUFTIER Responsable d'unité fonctionnelle 2. Annabella TASSART Chef de service 3. Catherine MOTTE Chef de service adjoint
Pilotage, Contrôle des opérateurs, qualité	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	1. Cyril SAURY Responsable d'unité Fonctionnelle 2. Ludovic DENNIN Chef de service
Veilles sanitaire et écologique	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	1. Fabienne DUMOULIN Responsable d'unité fonctionnelle 2. Emmanuel BUGNER Chef de service
	Conventions d'autorisation de déversements des industriels	1. Emmanuel BUGNER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	1. Christophe ALEXANDRE Responsable d'unité fonctionnelle 2. Jean-Michel MAILLET Chef de service
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq	Conventions de déversement (ou de branchement ordinaire) des particuliers relatifs aux opérations d'assainissement	1. Jean-Michel MAILLET Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Tourcoing-Armentières	Conventions de déversement (ou de branchement ordinaire) des particuliers relatifs aux opérations d'assainissement Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	1. Frédéric CAURIER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Lille-Seclin	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	1. Aurélie HUGOT Chef de service par intérim 2. Bertrand BODARD Responsable d'unité fonctionnelle
	Conventions de déversement (ou de branchement ordinaire) des particuliers relatifs aux opérations d'assainissement	1. Aurélie HUGOT Chef de service par intérim 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe

Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
Unité territoriale Marcq-en-Baroeul-La Bassée	Conventions de déversement (ou de branchement ordinaire) des particuliers relatifs aux opérations d'assainissement Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean DEMSKI Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
CABINET DU PRESIDENT		
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de dépôt de marques auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I.), l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (E.U.I.P.O) et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O.M.P.I) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maxime MOREL Directeur adjoint 2. Jessica FARJOT Responsable Unité Fonctionnelle

22-A-0468

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté en vigueur portant délégation de fonctions aux membres du l'exécutif ;

Vu l'arrêté en vigueur portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n°22-C-0118 du 29 avril 2022 portant détermination du nombre de représentants du personnel de l'établissement, et maintien du paritarisme ;

Considérant qu'il convient de nommer les représentants de l'établissement et du personnel au sein du comité social territorial ;

ARRÊTE

Article 1. La liste des membres du comité social territorial en qualité de représentants de l'établissement s'établit comme suit :

Titulaires	Suppléants
------------	------------

Arrêté Du Président



M. Nicolas DETERPIGNY	M. Michel COLIN
M. André-Luc DUBOIS	Mme Sylvie MAZZOLINI
M. Christian MATHON	M. Alexis HOUSET
M. Thierry ROLLAND	M. Alain CAMBIEN
Mme Catherine LEFEBVRE	M. André PAU
M. Alain PLUSS	M. Sébastien BROGNIART
M. Jean-Claude MENAULT	Mme Dominique PIERRE-RENARD
M. Martin DAVID-BROCHEN	Mme Anne GOFFARD
Mme Marie TONNERRE-DESMET	M. Frédéric MINARD
Mme Ingrid BRULANT-FORTIN	Siège non pourvu
M. Ghislain PLANCKE	Mme Stéphanie DUCRET

Article 2. Parmi la liste de membres titulaires du comité social territorial, Monsieur Christian MATHON, Vice-président, est désigné représentant de Monsieur Damien CASTELAIN pour assurer la présidence du comité.

Article 3. En cas d'empêchement du président de l'instance, la suppléance est assurée par l'un des membres du collège des représentants de l'établissement, désigné par Monsieur Christian MATHON.

Article 4. La liste des membres du comité social territorial en qualité de représentants du personnel de la métropole européenne de Lille s'établit comme suit :

Titulaires	Suppléants
M. Frédéric PARISOT (CGT)	M. Thierry DUEL (CGT)
Mme Julie GAYRAUD-VAISSIERES (CGT)	Mme Camille LONGUEVAL (CGT)
M. Vincent MACE (CGT)	M. Martin PASERO (CGT)
Mme Fatima ABDELLAOUI (CGT)	Mme Stéphanie GADAUT (CGT)
M. Romain AUDOUX (FO)	Mme Christine NOULLET (FO)
M. Emmanuel BUGNER (FO)	M. Jean-Philippe GODON (FO)
Mme Catherine VALOUR (FSU)	M. Thierry DANIAUX (FSU)
M. Romuald MENEGATTI (FSU)	Mme Fanny SENECHAL (FSU)
M. David DEBUCQUET (Autonomes)	Mme Solveig GOSTIAU (Autonomes)
Mme Laëtitia LEPAGE (Autonomes)	M. Olivier BECQUAERT (Autonomes)
M. Christophe FRELING (CFDT)	Mme Dorothée HAILLET (CFDT)

Article 5. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;



**Arrêté
Du Président**

Article 6. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Le Président
de la Métropole européenne de Lille

Damien CASTELAIN

19 DEC. 2022

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE' and a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.

22-A-0469

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

HEM -

**ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE PROROGEANT L'ARRETE N°22-A-0413 -
RESTRICTION DE CIRCULATION POUR DES TRAVAUX HORS AGGLOMERATION
SUR L'AVENUE DE L'EUROPE**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 21 A 0431 du 20 décembre 2021 portant délégation de fonctions aux membres du l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 22-A-0360 du 7 octobre 2022 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Vu le Code de la route et notamment R.411-8 et R.411-21-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté n°22-A-0413 en date du 04/11/2022.

Considérant que les travaux nécessitent une prolongation délai de travaux.

ARRÊTE

Article 1. Les dispositions de l'arrêté 22-A-0413 du 04/11/2022, portant réglementation de la circulation M6DG de l'avenue Gustave Delory sur la commune de Roubaix jusque l'avenue de l'Europe sur la commune de Hem, sont prorogées jusqu'au 04/02/2023 ;

Article 2. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Arrêté Du Président



Article 3. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- RAMERY TRAVAUX PUBLICS ;
- M. le Maire d'Hem ;
- M. le Maire de Roubaix ;
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord ;
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L ;
- M. le Directeur d'ESTERRA ;
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers ;
- Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité - Direction Zonale des CRS de Lille ;
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord ;
- M. le Directeur d'Ilévia.

22-A-0470

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

MARCQ-EN-BAROEUL -

**ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE RELATIF A LA RESTRICTION DE
CIRCULATION POUR DES TRAVAUX HORS AGGLOMERATION AVENUE DE LA
MARNE ET VOIE SORTIE THOMSON VERS TOURCOING**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 21 A 0431 du 20 décembre 2021 portant délégation de fonctions aux membres du l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 22-A-0360 du 7 octobre 2022 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 413-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande en date du 12/12/2022 émise par Monsieur Thomas COTTIGNY de BOUYGUES T.P sise 25 Avenue de Galilée 31130 BALMA - SIRET FRANCE - pour le compte de Monsieur Frédéric ELISABETH de MEL DEPV sise 2 Boulevard des Cités Unies CS 70043 59040 LILLE Cedex aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation.

Considérant que des travaux sur ouvrage d'art rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 25/12/2022 au 27/01/2023 AVENUE DE LA MARNE et VOIE SORTIE THOMSON (VERS TOURCOING).

ARRÊTE

Arrêté Du Président



Article 1. À compter du 25/12/2022 et jusqu'au 27/01/2023, les prescriptions suivantes s'appliquent AVENUE DE LA MARNE (Marcq-en-Barœul) voies centrales de la M670 sens Lille vers Tourcoing entre les PR4+970 et PR5+365 :

- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 50 km/h ;
- La circulation est interdite sur la voie de droite de 09h00 à 16h00 ;

Article 2. À compter du 25/12/2022 et jusqu'au 27/01/2023, la circulation des véhicules est interdite AVENUE DE LA MARNE (Marcq-en-Barœul) voies latérales de la M5C sens Lille vers Tourcoing entre les PR1+685 et PR1+900 ;

Article 3. À compter du 25/12/2022 et jusqu'au 27/01/2023, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : AVENUE DE LA MARNE (Marcq-en-Barœul) voie centrale de la M670 ;

Article 4. À compter du 25/12/2022 et jusqu'au 27/01/2023, la circulation des véhicules est interdite VOIE SORTIE THOMSON (VERS TOURCOING), de l'AVENUE DE LA MARNE jusqu'à la VOIE ACCES THOMSON (AVENUE DE LA MARNE) ;

Article 5. À compter du 25/12/2022 et jusqu'au 27/01/2023, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : VOIE ACCES THOMSON (AVENUE DE LA MARNE), VOIE PARC EUROPE et VOIE SORTIE THOMSON (TOUTES DIRECTIONS) ;

Article 6. La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SOTRAVEER ;

Article 7. Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre et pourront donner lieu à des poursuites ;

Article 8. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 9. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- BOUYGUES T.P ;
- M. le Maire de Marcq-en-Barœul ;
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord ;

Arrêté Du Président



- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L ;
- M. le Directeur d'ESTERRA ;
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers ;
- Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité - Direction Zonale des CRS de Lille ;
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord ;
- M. le Directeur d'Ilévia ;
- Balisage (SOTRAVEER).